Form Submission: Quadrennial Periodic Report

GENERAL INFORMATION

TECHNICAL INFORMATION

Name of Party:

Senegal

Date of

Ratification:

2006

Officially Designated Point of Contact of the Convention:

Country: Senegal

Website: http://www.culture.gouv.sn (http://www.culture.gouv.sn)

Mr.

Abdoulaye Koundoul

Ministère de la Culture et de la Communication- Direction des Arts

Cité Keur Gorgui Dakar, BP 4001 Sénégal

4001 Dakar Senegal

+221 77 740 59 93

Phone Number: +221 77 635 52 46

akoundoul@gmail.com

Email: abdoulaye.koundoul@culture.gouv.sn

Describe the multi-stakeholder consultation process established for the preparation of this report, including consultations with relevant ministries, public institutions, local governments and civil society organizations.:

A l'instar du premier, soumis en 2016, le Sénégal a rédigé son second Rapport quadriennal de mise en œuvre de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) avecl'appui financier de l'Agence suédoise de de coopération internationale pour le développement. (ACDI/SIDA).

- 1- Nomination et Structuration de l'équipe nationale de Rédaction
- 2- Réunion de consultation multipartite et atelier national de formation
- 3- Information des OSC sur le cadre de suivi 2020

- 4- Mise en place et formation d'équipes territoriales de rédaction
- 5- Collecte et traitement des informations suivis de bilans d'étape
- 1) NOMINATION ET STRUCTURATION DE L'EQUIPE NATIONALE DE REDACTION Pour la prise en charge du processus de reddition de comptes, le Ministre de la Culture et de la Communication a pris un Arrêté officiel nommant j'équipe nationale de rédaction du Rapport quadriennal 2020. M. Abdoulaye Koundoul, Directeur des Arts, Point de Contact du Sénégal pour la Convention 2005 et M. Moustapha Tambadou, consultant, expert en politiques culturelles, ont été respectivement reconduits comme Coordonnateur Général et Rédacteur Général assistés par Madame Khadidiatou Diallo, chargée de programmes à la Direction des Arts.

Outre les experts désignés par les départements techniques concernés par la mise en œuvre de la Convention, entre autres les Ministères chargés de l'Economie et des Finances, du Plan et de la Coopération, du Commerce, des collectivités territoriales et de l'Economie numérique, L'équipe comprenait des représentants des Organisations de la Société civile culturelle, (OSC). Les membres ont été regroupés en quatre groupes thématiques devant prendre en charge les quatre objectifs et onze domaines de suivi structurant le cadre du Rapport quadriennal 2020.

2) REUNION DE CONSULTATION MULTIPARTITE ET ATELIER NATIONAL DE FORMATION L'installation officielle de l'équipe nationale a été marquée par la cérémonie protocolaire d'ouverture présidée par M. le Ministre de la Culture et de la Communication en présence des représentants de la Suède, de l'UNESCO à la suite de laquelle les membres désignés ont été informés sur le contenu de la Convention et du cadre d'un Rapport quadriennal. Ils ont ensuite été formés à la méthodologie de collecte et de traitement des données par M. Jordi Balta, expert international mis à disposition par l'UNESCO, complété par Madame Khadidiatou Kamara, du Bureau UNESCO de Dakar et M. Moustapha Tambadou, expert national, Rapporteur Général.

3) Information des OSC sur le cadre de suivi 2020

Une Session spéciale a eu lieu au bénéfice des OSC, incluant les opérateurs privés des industries culturelles et créatives.

Les OSC ont, à cette occasion, été familiarisées avec les éléments devant renseigner sur les réalisations exemplaires dans les onze domaines de suivi sélectionnés et les quatre objectifs qui les structurent. Elles ont également pris connaissance de la place importante accordée aux initiatives et réalisations illustrant leur association à l'action culturelle nationale ainsi qu'à leur vision des défis et des perspectives.

- 4) Mise en place et formation d'équipes territoriales de rédaction
 Conformément aux dispositions législatives transférant aux collectivités territoriales des
 compétences en matière de politiques culturelles publiques une tournée de mise en place,
 information et formation, d'équipes territoriales de rédaction a été effectuée.
 Constituées autour des Directrices et Directeurs des Centres culturels régionaux, et des
 représentants des OSC, elles ont été regroupées en pôles régionaux suivants:
- Centre et Ouest : Régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Thiès
- Est et Sud ; Régions Kédougou, Kolda, Tambacounda, Sédhiou et Ziguinchor
- Nord : Région de Louga, Matam et Saint-Louis

Les contributions territoriales, ont été intégrées au Rapport national ou rassemblées dans un Cahier spécial qui lui a été annexé.

5 Collecte et traitement des informations suivis de bilans d'étape

Tout au long du processus des points de situation ont regroupé chacun des quatre groupes chargés des Objectifs ou l'ensemble de l'équipe autour du Rédacteur Général et de la Chargée de programmes.

Executive summary:

Son 1er Rapport quadriennal, soumis en 2016, avait permis au Sénégal de présenter un

échantillon de réalisations et projets illustrant ou mettant en perspective sa politique de développement culturel.

Acteur historique de la conception et de la mise en œuvre de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Sénégal avait saisi l'occasion de ce focus sur les priorités actuelles et futures de sa politique sectorielle de la Culture, pour rappeler leur étroite relation avec cet instrument.

De fait, son apport à la rédaction de ce nouveau cadre international de mutualisation des bonnes pratiques en matière de politiques culturelles publiques s'était nourri pour l'essentiel de propositions reflétant ses choix fondamentaux depuis son accession à la souveraineté internationale.

Les Politiques et Mesures relatives à la création, la production, la diffusion, la distribution, et la participation culturelles résultent d'Orientations stratégiques qui, elles-mêmes, illustrent le caractère transversal de la Culture.

L'assertion servant de fondement à cette option : « la Culture est au début et à la fin de Développement » a ainsi posé la centralité de la politique culturelle en tant que balise de toutes les politiques sectorielles et la source des dynamiques intersectorielles pour le développement durable.

A partir des fondamentaux que voilà, le Sénégal donne la priorité à une Politique culturelle en étroite cohérence avec la Convention. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la construction d'une infrastructure culturelle en conformité avec son choix pour la Décentralisation culturelle. Celle-ci, on le sait, transfère aux collectivités territoriales l'essentiel des compétences qui étaient détenues par l'Etat central dans la détermination des politiques culturelles et l'adoption des mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Toutefois, La territorialisation devant éviter l'émergence de tendances centrifuges et autres replis identitaires, le rôle indispensable de régulation de l'Etat, ordonnateur des consensus pour la détermination et la réalisation d'objectifs locaux et nationaux partagés, demeure.

Ainsi les politiques publiques de la Culture visent-elles d'abord l'adoption et l'adaptation permanente de cadres nationaux référentiels tels l'environnement réglementaire, économique, social et financier.

Sur ces fondamentaux et, d'une année à l'autre, l'accent est régulièrement mis sur :

- Le maillage du territoire en infrastructures modernes d'accès, de diffusion : bibliothèques, musées, théâtres et salles et autres lieux de diffusion.
- Le développement et le renforcement de capacités des ressources humaines
- L'appui aux initiatives culturelles, ponctuelles ou périodiques qu'elles soient portées par les organisations professionnelles ou les promoteurs individuels d'industries culturelles et créatives.

Contact details of the stakeholders involved in the preparation of the quadrennial periodic report (QPR). Please also include the contact details of the civil society organizations (CSOs) if they have contributed to the QPR drafting, including through the CSO form.:

Public Sector	Rédacteur Général/ M. Moustapha Tambadou	mtambadou@hotmail.com	http://www.culture.gouv.sn
Public Sector	Chargée de Programme/Mlle Khadidiatou Diallo	khadijadialo@gmail.com	http://www.culture.gouv.sn
Civil Society Organization (CSO)	Cinéma Itinérant		

Civil Society Organization (CSO)	MCU/Africulturban	festa2hfestival@gmail.com	
Civil Society Organization (CSO)	APCS (Journaliste culturel)	africulturelle@gmail.com	
Civil Society Organization (CSO)	Africa fête	daba.sarr@africafete.com	
Civil Society Organization (CSO)	Culture entrepreneuriale	diambo97@gmail.com	
Civil Society Organization (CSO)	AMS		
Civil Society Organization (CSO)	RASCS/MNSAC	babacardiouf@yahoo.fr	http://www.mnsac.org
Public Sector	Ministère du Tourisme et des Transports Aériens	ministere@tourisme.gouv.sn / contact@mtta.sn	http://www.mtta.gouv.sn
Public Sector	Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	contact@diplomatie.gouv.sn/magtoure@hotmail.com	http://www.diplomatie.gouv.sn
Private Sector	SODAV	koundoulomar@gmail.com	http://www.lasodav.sn
Public Sector	Ministère du Commerce et des PME	kanecolleen84@yahoo.fr	http://www.commerce.gouv.sn
Public Sector	ANSD	babacar.lo@ansd.sn	http://www.ansd.sn
Public Sector	Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications	oumarbalde735@gmail.com	http://www.numerique.gouv.sn
Public Sector	Ministère de l'Economie, du Plan et la Coopération	syllasoukeyna456@gmail.com	http://www.economie.gouv.sn
Public Sector	Ministère de la Jeunesse		http://www.jeunesse.sec.gouv.sn
Public Sector	Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants	owensfn@gmail.com	http://www.femme.gouv.sn

Civil Society Organization (CSO)	Alliance Culturelle Africaine (ACA)	acaculture@gmail.com	
Public Sector	Ministère des Finances et du Budget	mousow@hotmail.com	http://www.finances.gouv.sn
Civil Society Organization (CSO)	AMTHEA	papameissagueye@hotmail.com	
Civil Society Organization (CSO)	Canal Olympia/Cinéma	khadidia.djigo@gmail.com	http://www.canalolympia.com
Civil Society Organization (CSO)	Kër Thiossane	kerthiossane@gmail.com	http://www.ker-thiossane.org

GOAL 1 - SUPPORT SUSTAINABLE SYSTEMS OF GOVERNANCE FOR CULTURE









CULTURAL AND CREATIVE SECTORS

A Ministry (or agency with ministerial status) is responsible for cultural and creative sectors: YES

Regional, provincial or local governments or administrations have decentralised responsibilities for policies and measures promoting the cultural and creative sectors:: YES

Regulatory frameworks and sector specific laws, policies and/or strategies supporting the cultural and creative industries have been revised or adopted during the last 4 years:
YES

If YES, has at least one of them been designed through interministerial cooperation (involving different government departments responsible for policy areas, such as communication, education, ICT, trade, foreign affairs, labor, finance): YES Specific education and training programmes in the arts and the cultural and creative sectors are established, including:

Digital literacy programmes for creation and experimentation

Technical and vocational education and training programmes in

Cinema/Audiovisual arts

Cultural management

Design

Digital cultural and creative sectors

Media arts

Music

Performing arts

Publishing

Visual arts

Tertiary and university education degrees in

Cinema/audiovisual arts

Cultural management

Design

Digital cultural and creative sectors

Media arts

Music

Performing arts

Visual arts

Specific measures and programmes have been implemented over the last 4 years to:

Support job creation in the cultural and creative sectors

Encourage the formalization and growth of micro/small and medium-sized cultural enterprises

Statistical offices or research bodies have produced data during the last 4 years:

related to cultural and creative sectors evaluating cultural policies

Please provide whenever possible disaggregated data by sector:

Share of employment in the cultural and creative sectors:

0.31%

Please provide whenever possible disaggregated data by sector, age, sex and type of employment:

Répartition des emplois du secteur culturel et créatif par activité et par type d'emploi Activités Personnel permanent Personnel saisonnier Total Activités créatives, artistiques et de spectacle 572 57 629 Conservation et valorisation du patrimoine 4 0 4 Activités sportives, récréatives et de loisirs 1526 384 1910 Total 2102 441 2543 Source : Recensement général des entreprises (RGE, ANSD-2016)

2019

Please provide whenever possible the share allocated by cultural sectors/domains (in %):

2016 2017 2018 2018 Budget de fonctionnement 54,2% 50,0% 72,1% 70,7% Budget d'investissement 45,8% 50,0% 27,9% 29,3% 2016 2017 2018 2019 18 370 665 397 24 109 400 586 7 821 408 107 18 612 921 247 Source : Direction générale des Finances (DGF)

Relevant Policies and Measures:

<u>Foire Internationale du Livre et du Matériel Didactique de Dakar</u> (<u>FILDAK</u>)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Centre international du commerce extérieur du Sénégal (CICES)

Direction du Livre et de la Lecture (Ministère de la Culture et de la Communication du Sénégal)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Publishing

Website of the policy/measure, if available:

http://www.culture.gouv.sn

Describe the main features of the policy/measure:

La Foire Internationale du Livre et du Matériel Didactique de Dakar (FILDAK) a pour but : • de faire connaître la production intellectuelle des pays participants ; • d'encourager la coédition entre ces pays et de renforcer les réseaux de diffusion du livre ; • de favoriser les contacts entre les différents acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, imprimeurs, libraires et bibliothécaires) et de créer ainsi une véritable solidarité interprofessionnelle ; • d'assurer la

promotion du livre et du matériel didactique ; • de contribuer au rayonnement culturel du Sénégal et de l'Afrique et de promouvoir la diversité culturelle.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

La participation de divers exposants d'horizons diverses (Etats Unis, France, Sénégal, Iran, Koweit, Bénin, République de Guinée) intervenant dans le domaine de l'édition, de l'imprimerie, de la librairie, des bibliothèques, du multimédia, de la presse et du matériel didactique. Ces participants ont eu l'occasion de mettre en exergue leurs différents ouvrages, œuvres et publications tout en réfléchissant sur les problématiques du secteur autour de thèmes principaux parmi lesquels : 2019 : Livre et Citoyenneté 2017 : Littérature, jeunesse, économie : défis du développement 2015 : Pour l'émergence, l'ancrage dans les valeurs Citoyennes par le livre et la lecture

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

160 000 USD

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

• Promouvoir davantage l'événement à l'étranger et redynamiser la promotion auprès des exposants traditionnels (Belges, Suisses, Canadiens, institutions, ...), mais également trouver de nouveaux prospects (Afrique Centrale et du Sud, Moyen Orient...); • Sensibiliser encore plus les enseignants et les élèves; • Veiller à une meilleure appropriation des organismes internationaux travaillant dans le domaine de la culture, du livre et de l'éducation; • Meilleure appropriation par les pouvoirs publics (Ministère de l'Education, Ministère de l'Enseignement supérieur, Ministère de la Jeunesse)

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

CENTRE INTERNATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU SÉNÉGAL (CICES)

Type of entity:

Public Sector

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Type of entity:

Public Sector

ASSOCIATION DES EDITEURS SENEGALAIS

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Fonds de développement des Cultures Urbaines (FDCU) soutien des projets de régénération régionale, urbaine et/ou rurale, y compris les initiatives communautaires, fondés sur les industries culturelles

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Fonds de Développement des Cultures Urbaines (FDCU)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.culture.gouv.sn

https://fdcusenegal.com/

Describe the main features of the policy/measure:

Le FDCU, Fonds de développement des Cultures urbaines s'inscrit dans une politique culturelle globale favorable à la structuration du secteur Sa mise en place après une dotation exceptionnelle du Président de la République vise à trouver des solutions aux problématiques liées à l'emploi des jeunes. Doté d'un budget initial de 300 000 000 (trois cents millions) de francs CFA, il a été doublé par le Chef de l'État pour atteindre t ainsi à 600 000 000 (six cents millions) de francs CFA à partir de 2019. Le FDCU permet de : - Soutenir la formation, la structuration, la diffusion et l'évènementiel, la création, la production, les échanges et la mobilité ; - Valider et encourager les contributions et les efforts des jeunes des Cultures urbaines ; - Favoriser et promouvoir la culture de l'effort ; - Contribuer à la professionnalisation et l'employabilité des jeunes Le Fonds de Développement des Cultures Urbaines (FDCU), a été placé sous l'égide de sous l'égide du Ministère chargé de la Culture, qui a mis en place des dispositifs d'accompagnement qui, de par r la nature même des étapes ayant conduit à sa mise en place : Plaidoyer des acteurs professionnels auguel l'État a répondu favorablement respecte toutes les exigences de transparence formulées par les bénéficiaires potentiels. C'est ainsi que, depuis, le début, les différents comités intervenant à tous les niveaux du processus, de l'appel à projets aux attributions des montants, en passant par l'évaluation des dossiers, sont désignés conjointement par les bénéficiaires et l'Exécutif représenté par la Direction des Arts du (Ministère chargé de la Culture.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Résultats de l'année 2017 En 2017, sur 102 projets prétendants au financement du FDCU, 39 ont été retenus et ont pu bénéficier de subventions allant de 2,5 à 10 millions de FCFA, le montant maximum étant accordé à la Structuration. Résultats de l'année 2018 En 2018, sur 115 projets prétendants au financement du FDCU, 71 ont été retenus et ont pu bénéficier de subventions

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

600 000 000 FCFA soit 1 200 000 USD

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Suite à l'appel à candidatures 2018 et vu les difficultés constatées dans les dossiers, les recommandations suivantes ont été faites par le Comité de Lecture : 1. Assurer une formation en écriture de projet pour les bénéficiaires afin que les prochains dossiers soient conformes à l'appel ; 2. assurer un suivi dans l'exécution des projets pour évaluer l'effectivité de leur mise en œuvre ; Le Président du Comité de gestion, tenant compte des recommandations du Comité de lecture, a rappelé l'importance de la formation des acteurs des cultures urbaines au montage et à l'administration de projets qui est un des objectifs majeurs du Fonds. Il est également recommandé la mise en place en début d'exercice de : 1. moyens financiers pour les activités de suivi des bénéficiaires 2. budget communication pour zoomer sur des projets grâce à des visites de presse (planifier et diversifier).

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la culture et de la communication

Type of entity:

Public Sector

Appui à la production musicale et audiovisuelle

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Studio régional d'enregistrement

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Music

Describe the main features of the policy/measure:

Le studio d'enregistrement a pour objectif de promouvoir la créativité et la production car les conditions de fixation des œuvres sont allégées pour les artistes de la localité. Le studio est une structure publique installée dans les centres culturels régionaux cependant son exploitation s'appuie sur un modèle de partenariat entre la société civile et le ministère de la culture et de la communication. Des studios sont déjà installés dans les Centres culturels régionaux de Fatick, de Tambacounda et de Ziguinchor. Mis en place par le ministère en charge de la culture ils sont accompagnés par des organisations de la société civile ou des collectivités locales pour le renforcement des équipements ou des capacités des acteurs par des formations. Plusieurs modèles de gestion sont expérimentes selon le centre culturel régional et la société civile locale. Des ingénieurs et des techniciens de son prestataires de services sont mis à contribution dans le cadre de l'exploitation pour les prises en ligne avec instruments et voix ou la formation en ingénierie de son ou dans la gestion de l'entreprise culturel dans la perspective de la promotion de l'entreprenariat culturel. Avec la négociation des prix tarifaires, le studio d'enregistrement permet une mise à niveau de la production au plan qualitatif au niveau régional. Le studio permet aussi une fixation des œuvres musicales ou audiovisuelles à moindre coût. Le studio d'enregistrement est à vocation régionale mais il peut aussi avoir un niveau sous régional particulièrement dans les zones frontalières comme Tambacounda ou Ziguinchor. Chaque studio est équipé, au moins, d'une table de mixage professionnelle, d'ordinateurs, d'un logiciel de production, d'une salle insonorisée (traitement acoustique), d'onduleurs de connecteurs et d'une unité de montage. Pour le studio de Tambacounda, installé depuis 2009, le matériel a été renouvelé en 2016, avec l'appui de l'ONG le Korsa, et en 2019 par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

• • Des jeunes sont formés en ingénierie de son ; • Des partenariats sont établis entre le Centre Culturel Régional, des collectivités locales, des prestataires, des organisations de la société civile ou la Coopération Allemande • Des artistes des régions d'implantations et des régions frontalières sont bénéficiaires des services des studios mais, au-delà, des artistes du Mali, de la Guinée Conakry, de la Guinée-Bissau, de la Gambie et les régions Kaffrine, Kolda et Kédougou • Des emplois sont créés ou consolidés (jeunes issus de la formation et qui assurent la gestion du studio), • Des productions sont effectuées avec plusieurs albums et sons ont été réalisés dans ces studios d'enregistrement • Les collectivités territoriales sont sensibilisées pour la production d'artistes de leurs localités ? • Les artistes de la sous-région et de la région n'ont plus besoin de faire le déplacement jusqu'à Dakar pour enregistrer ? • Le

déplacement des musiciens vers Dakar pour des enregistrements ont diminué • Le nombre d'acteurs qui entrent en studio augmente par conséquent augmentation du nombre de produits sur le marché ? • La qualité des enregistrements est nettement améliorée • Les frais d'enregistrement d'un album ou d'un single ont considérablement baissé

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

50 000 \$

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

Association Def'Art de Diofior

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Association Domu Sangomar

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Association Sine Production

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

GIZ/ Coopération Allemande

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Conseil départemental de Tambacounda

Type of entity:

Public Sector

Département d'Isère en France

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

ONG Le Korsa

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

<u>Création de la Société autonome dénommée « Société de Télédiffusion du Sénégal (TDS-SA) »</u>

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Télédiffusion du Sénégal (TDS-SA)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.tds.sn

Describe the main features of the policy/measure:

Le Sénégal est à un tournant décisif marqué par l'avènement du numérique dont les enjeux sont multidimensionnels. La transition vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT), aura certes beaucoup d'impacts sur plan technologique, mais les véritables enjeux sont à caractère juridique, économique et socioculturel. La TNT est une opportunité pour promouvoir l'émergence d'un nouveau Paysage Audiovisuel Sénégalais (PAS) riche, pluriel, diversifié et de qualité. Les nouvelles règles et de obligations consignées à travers le nouveau code de la presse participent à l'évolution de la transformation numérique de l'audiovisuel. La TNT fournit l'accès à plusieurs dizaines de chaines de télévisions généralistes ou thématiques, publiques ou privées, sénégalaises ou internationales, partout à travers le territoire national, en excellente qualité. Au-delà des avantages au plan quantitatif et qualitatif, la TNT offre la possibilité d'accès à des services numériques interactifs enrichis (vidéo à la demande, télévision de rattrapage, quide électronique de programmes, métadonnées, multilingues, services d'inclusion sociale pour les sourds/ malentendants,...). La loi n° 2017-28 autorisant la création de la Société autonome dénommée « Société de Télédiffusion du Sénégal (TDS-SA) » a été votée le 14 juillet 2017. Dans le contexte de la TNT c'est la TDS qui gère les fonctions de multiplexage, de transport et de diffusion des programmes. La structure se positionne comme un acteur neutre de la chaîne de valeur de l'audiovisuel offrant le même service et dans les mêmes conditions à tous les éditeurs de chaînes de télévision, présents dans le paysage audiovisuel.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Le Basculement de l'analogique vers le numérique se poursuit et couvre la quasi-totalité des 14 régions du Sénégal. La Société de Télédiffusion (TDS-SA) qui se charge de la gestion, de l'exploitation technique et commerciale des infrastructures de diffusion de télévision numérique et de la radio de l'éditeur public. A ce titre, elle est chargée : • de l'organisation, de l'exploitation, de la maintenance et du développement du réseau de télédiffusion et des services à valeur ajoutée y afférents ; • du transport des programmes audiovisuels à partir des studios de production des éditeurs autorisés à la plateforme de diffusion ; • de la diffusion par voie hertzienne numérique terrestre et par satellite des programmes audiovisuels des éditeurs autorisés, à partir des centres d'émission et de diffusion satellitaire ; • de la diffusion en modulation de fréquences des programmes radios de l'éditeur public, à partir des centres d'émission ; • du contrôle et de la protection de la qualité de la diffusion et de la réception des

programmes audiovisuels ; • de la gestion de la relation contractuelle avec les éditeurs de chaînes de télévision et de radio, en ce qui concerne le multiplexage, le transport et la diffusion de leurs programmes • de la sécurisation, de la protection et de la surveillance des sites de télédiffusion sur tout le territoire national ;

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

39 milliards FCFA soit 78 000 000 USD

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Primature

Type of entity:

Public Sector

Assemblée Nationale

Type of entity:

Public Sector

Haut conseil des collectivités Territoriales

Type of entity:

Public Sector

Ministère de l'économie, des Finances et du Plan

Type of entity:

Public Sector

Ministère de la Culture et de la communication

Type of entity:

Public Sector

Ministère en charge des Télécommunications et de l'Economie Numérique

Type of entity:

Public Sector

MEDIA DIVERSITY

Public service media has a legal or statutory remit to promote a diversity of cultural expressions: YES

Policies and measures promote content diversity in programming by supporting:

Regional and/or local broadcasters

Linguistic diversity in media programming

Community programming for marginalised groups (e.g. indigenous peoples, migrants and refugees, etc.)

Socio-cultural programming (e.g. children, youth, people with disabilities, etc.)

Domestic content regulations for audio-visual media exist (e.g. quotas for production or distribution requirements for national films, TV series or music on radio): YES Regulatory authority(ies) monitoring media exist: YES

If YES, please provide the name and year of establishment of the regulatory authority(ies):

Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA), 4 janvier 2006 L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), 17 février 2003 Comité d'Observation des Règles d'Ethique et de Déontologie (CORED), 27 août 2014 Commission des Données Personnelles (CDP), 25 janvier 2008

If YES, these regulatory authority(ies) monitor:

Public media

Community media

Private sector media

Online media

If YES, these regulatory authority(ies) are responsible for:

Issuing licenses to broadcasters, content providers, platforms

Receiving and addressing public complaints such as online harassment, fake news, hate speech, etc.

Monitoring cultural (including linguistic) obligations

Monitoring gender equality in the media

Monitoring editorial independence of the media

Monitoring diversity in media ownership (diversity of ownership structures, transparency of ownership rules, limits on ownership concentration, etc.)

Relevant Policies and Measures:

Carte Nationale de Presse

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Direction de la communication du Ministère de la Culture et de la Communication

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.servicepublic.gouv.sn

Describe the main features of the policy/measure:

Le 5 aout 2009, a été créée, par arrêté ministériel, la commission de délivrance de la carte nationale de presse. Restée inactive pendant quelques années, elle a été réactivée le 27 janvier 2020, avec l'installation d'un nouveau bureau. Pour l'occasion, elle est devenue "Commission de délivrance de la carte nationale de presse et de validation des acquis professionnels ». La commission est composée de huit membres titulaires et de leurs suppléants. Cet organe est chargé de délivrer la carte nationale de presse aux journalistes et techniciens des médias, conformément aux dispositions du Code de la presse adopté en 2017. La carte nationale de presse permet de réguler le secteur des médias. En effet, on en était arrivé à un stade où l'identité de l'organe de presse est devenue confuse, avec la multiplication des supports, particulièrement dans un contexte marqué par l'avènement du numérique. Il existait une confusion sur l'identité des journalistes ou des techniciens des médias ; la mise en place de la commission est destinée à trouver une solution à cette situation. Les membres de la Commission nationale de délivrance des cartes de presse et de validation des acquis, dans l'exécution de leur mission, sont ainsi appelés à s'appuyer sur les dispositions du nouveau Code de la presse, notamment celles relatives aux conditions pour devenir journaliste.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

La Commission nationale de délivrance des cartes de presse et de validation des acquis a permis d'organiser le secteur de la presse au Sénégal, de le réguler et de l'assainir. Avant la mise en place de cette structure, était considéré comme journaliste toute personne tirant l'essentiel de ses revenus de l'exercice de cette profession. Aujourd'hui, seuls ceux qui ont fait une formation en journalisme ou qui ont une licence dans un domaine connexe, avec une expérience dans les rédactions, peuvent prétendre à la carte de presse. Pour ceux qui comptent dix ans de pratique et sans détenir de diplômes professionnels, leurs dossiers sont soumis à un processus de validation des acquis de l'expérience dont les conclusions détermineront leur acceptation dans la profession.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

Syndicat national des professionnels de l'information et de la communication (Synpics)

Type of entity:

Private Sector

Association de la presse en ligne (APPEL)

Type of entity:

Private Sector

Comité d'observation des règles d'éthique et de déontologie (CORED)

Type of entity:

Private Sector

Code de la Presse

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Etat du Sénégal

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

La loi n°2017-27 du 13 juillet 2017 portant Code de la Presse a été adoptée et promulguée. Par conséquent, elle est pleinement applicable et, à l'heure actuelle, constitue le cadre légal en vigueur dans le secteur de la presse. A ce titre, elle régit, sur le territoire sénégalais, les professionnels des médias ainsi que toutes les activités relatives à la presse écrite, à la communication audiovisuelle et à la presse en ligne. Le code s'applique ainsi notamment à la radio et la télévision numériques, par câble, par satellite ainsi qu'à tous les services de communication audiovisuelle sur IP. Cette loi régit l'accès à l'information pour favoriser l'émergence d'une véritable administration moderne et d'un secteur privé performant, au service de citoyens beaucoup plus responsables et engagés, disposant de moyens légaux et opérationnels de fonder leur opinion sur des informations puisées à des sources authentiques et fiables.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

A la suite de l'adoption et de la promulgation de la loi n°2017-27 du 13 juillet 2017 portant Code de la Presse, l'arrêté n°025608 relatif à la Commission de validation des acquis de l'expérience est entré en vigueur. Il en est également ainsi de l'arrêté portant nomination des membres de la Commission de la carte nationale de presse. Les membres de ladite commission ont été installés par le Ministre chargé de la Communication. Les décrets d'application de la loi, en l'occurrence le projet de loi relatif à la Haute autorité de la Communication de l'audiovisuel, le projet de décret relatif aux avantages et obligations attachés aux statuts d'entreprises de presse et le projet de loi autorisant la création du fonds d'appuis au développement de la presse, sont transmis au Secrétariat général du Gouvernement pour adoption. Le projet de loi relatif à l'accès à l'information est introduit dans le circuit pour adoption. La convention collective des journalistes a été signée le 26 novembre 2018 mais son application par les entreprises de presse demeure parcellaire.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Les projets de textes d'application du Code de la Presse vont être adoptés par le Gouvernement dans les meilleurs délais ainsi que le projet de loi relatif à l'accès à l'information. La convention collective des journalistes entrera en vigueur dès la publication de l'avis au Journal Officiel.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Fondation FREDERIGH EBERT pour la mise en œuvre de la loi sur le code de la presse **Type of entity:**

Convention collective des journalistes

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Direction de la communication du Ministère de la Culture et de la Communication

Describe the main features of the policy/measure:

La Convention collective des journalistes a pour objet de fixer les règles générales et les conditions d'emploi des journalistes professionnels et techniciens de la communication sociale au Sénégal. L'Etat veut rendre viable le secteur en créant les conditions pour que les organes de presse deviennent des entreprises de presse. L'Etat pourra ainsi, par exemple, leur apporter des garanties pour des prêts au niveau des banques. La signature de la Convention s'est faite au terme de sept années de négociations, après que le Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS) eut dénoncé l'ancienne convention de septembre 2011. La Convention collective comporte 69 articles répartis en 9 titres et 4 annexes. La Convention offre un mécanisme d'évolution dans la carrière plus incitatif, avec un régime de rémunération amélioré et un meilleur accompagnement sur le plan social. Elle présente des innovations majeures au sujet de l'élargissement aux autres travailleurs des entreprises, la non-discrimination à l'égard des femmes salariées, l'insertion des clauses relatives au stage et à l'apprentissage, à l'encadrement de la disponibilité, la récompense de la fidélité par la prévision d'une 4ème formule de calcul pour les travailleurs de plus de 15 ans. Pour le patronat et le syndicat des journalistes, c'est un nouveau pas de franchi dans l'assainissement de l'environnement des médias, mais surtout un pas important dans l'amélioration des conditions de vie et de travail des professionnels des médias.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

La mise en œuvre de la convention collective des journalistes a permis de revaloriser les salaires de certains travailleurs des médias.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

professionnels de l'information et de la communication du Sénégal (Synpics)

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Conseil des éditeurs et diffuseur de presse au Sénégal (CDEPS)

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

Ministère du Travail

Type of entity:

Public Sector

DIGITAL ENVIRONMENT

Policies, measures or mechanisms are in place to support the digital transformation of cultural and creative industries and institutions (e.g. funding for digitization of analogue industries): YES

Policies or measures have been introduced to ensure vibrant domestic digital cultural and creative industries markets with a diversity of e-players of all sizes (e.g. fair remuneration rules; control market concentration; prevention of monopolies of digital content providers/distributors or their algorithms that potentially restrict the diversity of cultural expressions, etc.):: YES

Policies and measures have been implemented to enhance access to and discoverability of domestically produced cultural content in the digital environment (e.g. action plans or policies for digital content pluralism, public support to cultural or artistic portals in specific languages, national or regional online distribution platforms for domestic content, etc.): YES

Measures and initiatives have been implemented to promote digital creativity and competencies of artists and other cultural professionals working with new technologies (e.g. spaces for experimentation, incubators, etc.): YES

Statistics or studies with recent data on access to digital media, including on the type of cultural content available through digital media, are available: NO Relevant Policies and Measures:

<u>Prise en charge institutionnelle du secteur de l'économie numérique</u> et des télécommunications

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Etat du Sénégal

Cultural domains covered by the policy/measure:

Media Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.numerique.gouv.sn

Describe the main features of the policy/measure:

Lors d'un réaménagement gouvernemental intervenu le 06 juillet 2014, le secteur des postes, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication a été érigé en Ministère de la Communication et de l'Economie numérique à travers le décret n°2014-213 du 17 février 2014 pour mieux prendre en compte les préoccupations des acteurs de l'écosystème numérique. Les dispositions de ce décret susvisé sont aujourd'hui désuètes du fait qu'elles ne s'adaptent pas aux orientations déclinées dans la Stratégie Sénégal numérique 2016-2025 dont l'ambition est d'impulser la transformation structurelle de l'économie et de hisser le pays dans le peloton de tête continental dans le domaine du numérique ainsi qu'aux nouvelles missions assignées aux directions et services du département. A cela s'ajoute la non-conformité du texte susvisé aux dispositions du décret n°2017-313 du 15 février 2017 instituant un Secrétaire général dans tous les ministères et du décret n°2017-314 du 15 février 2017 fixant les règles de création et d'organisation des structures de l'administration centrale dans les ministères. Pour répondre à toutes ces

exigences, il est apparu nécessaire d'abroger le décret n°2014-213 du 17 février 2014 en vue d'atteindre les objectifs suivants : - la mise en place d'un environnement favorable pour le développement de l'économie numérique ; - le développement de l'accès aux infrastructures et services numériques ; - le développement du service postal et le développement et l'encadrement du secteur de la Communication. Dès lors, le présent projet de décret apporte les innovations majeures suivantes : - la réorganisation interne des directions et services; - la création de la Cellule juridique ; - la suppression de la Direction générale de l'Economie numérique ; - la suppression des divisions ; - la suppression du Service Législatif et Réglementaire ; - l'abrogation du décret n°2014-213 du 17 février 2014 portant organisation du Ministère de la Communication et de l'Economie numérique.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of

the policy/measure?: NO

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Octroi de licences aux plateformes numériques de diffusion de contenus culturels

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

SODAV

Cultural domains covered by the policy/measure:

Media Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.lasodav.sn

Describe the main features of the policy/measure:

Le secteur musical n'est pas épargné par le changement du mode de consommation qu'engendre la transformation numérique. Ainsi, la meilleure manière de distribuer la musique s'avère être par le moyen de ces deux paradigmes que sont le téléchargement et le streaming ; La vente de musique en ligne se développe au Sénégal. La création de nouvelles plateformes le prouve. On assiste à une floraison de plateformes numériques : Musikbi, Jabaa Music, Ziksen... C'est dans ce cadre que la Sodav noue des partenariats pour accorder aux plateformes de diffusion de contenus culturels des licences d'exploitation de son répertoire. La Sodav œuvre dans une dynamique de monétiser ce format numérique spécifique et aussi de collecter les revenus générés par les licences délivrées aux services en ligne tels que les services de streaming et de téléchargement.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Ces partenariats ainsi noués avec ces plateformes permettent de soutenir la créativité et les compétences numériques et de promouvoir les marchés du numérique. Ces initiatives participent à l'amélioration des revenus des créateurs en autorisant et en élargissant les modes d'exploitation de leurs œuvres, permettant ainsi d'accéder à des expressions culturelles diverses dans l'environnement numérique. Elles favorisent une rémunération juste des créateurs et participent à la modernisation des industries culturelles à l'ère numérique. Pour preuve les droits numériques représentent une grande part dans les perceptions de la Sodav.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Rapport sur les collectes mondiales 2019 de la CISAC (Confédération Internationale des Société d'Auteurs et Compositeurs). Le Sénégal est l'un des premiers pays d'Afrique à avoir su adapter son processus de collectes aux nouvelles technologies, en passant d'une consommation purement physique à une consommation numérique des oeuvres créatives. Même si elles demeurent d'un faible niveau, ces cinq dernières années, les collectes issues du digital ont été multipliées par cinq avec une hausse de 465 %. La société d'auteurs nationale, SODAV, qui a récemment été privatisée, a contribué à générer une forte croissance en 2018. Les collectes ont ainsi augmenté de 27,1 % pour atteindre 794 millions de francs CFA (environ 1 210 000 €), et affichent une hausse de 94% depuis 2014. Même si elles

affichent aujourd'hui un faible niveau, les collectes issues du secteur numérique présentent un immense potentiel de croissance. Au Sénégal, la pénétration d'Internet augmente rapidement à un taux supérieur à la moyenne pour la région mais plafonne actuellement à 29,6 % (2017) selon la Banque mondiale.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

<u>Fonds de développement du service universel des télécommunications (FDSUT)</u>

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Etat du Sénégal

Website of the policy/measure, if available:

http://www.fdsut.sn

Describe the main features of the policy/measure:

Le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT) destiné au financement des charges de tout service public utile au développement des services de télécommunications, des TIC ainsi que celui des services publics de l'énergie et de l'audiovisuel. Le FDSUT a pour principale mission de financer les interventions visant à mettre en œuvre les stratégies du Gouvernement en matière de développement de l'accès/service universel, en vue notamment de : • rendre les services de télécommunications accessibles sur l'ensemble du territoire • mettre en place et maintenir les services de télécommunications d'intérêt public, lorsque ceux-ci ne sont pas financièrement rentables • contribuer au financement de l'extension de la desserte téléphonique et de l'internet aux zones rurales et aux zones démunies, y compris urbaines, lorsque cette extension ne peut se réaliser sans être subventionnée • financer ou contribuer à la réalisation de projets de télécommunications/Tics relatifs à la connectivité, aux applications et aux contenus ; • et contribuer au financement des services publics de l'énergie et de l'audiovisuel, services indispensables à la réalisation de l'accès des populations aux services de télécommunications/Tics Le FDSUT supporte, dans la mesure de ses disponibilités, les frais encourus pour l'étude préalable des dessertes nouvelles et la sélection des exploitants qui les assurent, ainsi que les concours financiers nécessaires pour l'accès aux services de télécommunications de l'ensemble des localités du territoire national. Le FDSUT peut également assurer le financement de projets de développement à fort potentiel dans le secteur des télécommunications, qui seraient retenus dans le cadre de la stratégie de développement du service universel. Les ressources du FDSUT sont exclusivement consacrées aux activités visant à la réalisation des missions assignées au service universel.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Le programme mis en place a permis d'équiper 200 établissements scolaires en salle informatique, de doter 200 cases des tout-petits en machine, 100 « Daara » en tablettes et 30 villages en stations énergétiques permettant la recherche de leurs téléphones portables. Elle a aussi été l'occasion de présenter les projets que le Fonds a appuyés, conformément aux missions qui lui sont conférées. C'est ainsi que le FDSUT a appuyé : La construction de 8 Espaces Numériques Ouverts (ENO) en collaboration avec le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI), Le financement du projet JOOW, système de navigation basé sur l'adressage national, L'appui au partenaire technique de l'Etat à l'acquisition de décodeurs dans le cadre de la migration de la télévision sénégalaise de l'analogique vers le numérique, La construction de pôles d'accès à Internet et aux services associés (PISA) dans 5 communes ciblées du pays.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de l'éducation nationale

Type of entity:

Public Sector

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Type of entity:

Public Sector

Agence sénégalaise d'électrification rurale (ASER)

Type of entity:

Public Sector

Dakar ville créative

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Etat du Sénégal

Cultural domains covered by the policy/measure:

Media Arts

Describe the main features of the policy/measure:

Le réseau Unesco des villes créatives est un formidable outil de coopération. Il soutient le potentiel de création et d'innovation. Ce réseau couvre sept domaines thématiques : l'artisanat et les arts populaires, les arts numériques, le design, le cinéma, la gastronomie, la littérature et la musique. Il a pour vocation de favoriser la coopération internationale et d'encourager le partage d'expériences et de ressources pour promouvoir le développement local à travers la culture et la créativité En rejoignant ce réseau Dakar s'est engagé à développer des partenariats internationaux pour promouvoir la créativité et les industries culturelles, à partager ses bonnes pratiques, à renforcer en son sein la participation à la vie culturelle et à intégrer la culture dans ses plans de développement économique et social. Dakar est une ville moderne qui, dans la perspective de son développement, tend vers l'accroissement de ses capacités d'innovation en renforçant la place des arts numériques dans la palette des formes d'expression de ses artistes et acteurs culturels et sociaux. La ville entend faire de la culture, la créativité et l'innovation des moteurs du développement local. Grâce au numérique, la production et la diffusion des créations artistiques deviennent accessibles à un nombre croissant d'acteurs. C'est également un formidable outil pour la rencontre entre les arts, l'éducation, les sciences et les technologies. Atout majeur, le numérique peut faciliter la convergence de différents univers artistiques ainsi qu'amplifier et diversifier les formes d'expression des Dakaroises et des Dakarois. En tant que Ville créative des arts numériques, Dakar envisage de : • Soutenir les projets locaux innovants et structurants dans le domaine des arts numériques ; • Développer la coopération avec les autres villes du Réseau dans un schéma de projets concrets et inclusifs qui favorisent une dynamique de rapprochement des peuples, notamment du Nord et du Sud ; • Renforcer les moyens d'intervention de la culture et en faire un levier de développement humain et urbain ; • Renforcer la visibilité de l'UNESCO et valoriser ses actions dans le champ de la culture et de l'économie créative ; • Promouvoir le Réseau auprès des décideurs locaux et plus sur le continent africain ; • Soutenir les autres villes membres en leur donnant accès à la scène locale ; et • Créer des passerelles entre les acteurs sénégalais et internationaux.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

non renseigné

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Loi 2018-28 du 12 décembre 2018 portant code des communications électroniques

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Etat du Sénégal

Cultural domains covered by the policy/measure:

Design

Media Arts

Describe the main features of the policy/measure:

Le 28 novembre 2018, le Sénégal a adopté la loi n° 2018-28 portant code des communications électroniques. Cette loi abroge et remplace la loi n° 2011-15 du 27 décembre 2011 portant code des télécommunications. La nouvelle loi s'inscrit dans un contexte de développement croissant des investissements dans le domaine numérique et son impact corrélatif sur l'économie sénégalaise. Elle vise à renforcer le rôle central des télécommunications et de l'économie numérique dans la stratégie de développement du Sénégal. Elle contribue également à la mise en œuvre de la stratégie Sénégal numérique et favorise le développement harmonieux des acteurs du marché en assurant la fourniture de services de communications électroniques de qualité. Il s'agit d'un dispositif plus exhaustif qui prévoit par ailleurs l'édiction de plusieurs décrets d'application. Le nouveau code s'applique ainsi aux opérateurs et fournisseurs de services de télécommunications dans un délai de 6 mois suivant son entrée en vigueur. Les droits et obligations issus des licences, autorisations et cahiers de charges en cours sont toutefois maintenus jusqu'au renouvellement desdites licences et autorisations. Cette loi vise notamment à : - renforcer le rôle central des télécommunications/TIC el de l'économie numérique dans la stratégie de développement du Sénégal ; - contribuer à la mise en oeuvre de la Stratégie Sénégal Numérique ; - permettre le développement harmonieux des acteurs de l'écosystème en assurant la fourniture de services de communications électroniques de qualité. Ce projet de loi renforce le cadre de régulation existant afin de continuer à promouvoir une concurrence plus saine et effective dans le secteur pour accroître davantage l'accès des citoyens el entreprises du Sénégal aux TIC et encourager la fourniture de services de meilleure qualité et à des prix raisonnables. Il renforce également la protection des droits des utilisateurs de ces services, consommateurs comme professionnels, en garantissant leur droit d'accéder à ces services et leur sécurité dans le but d'améliorer leur confiance à l'égard de leurs fournisseurs et des institutions garantes de ces droits et pour assurer le développement de l'économie numérique au Sénégal.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Cadre institutionnel : Désormais, le cadre institutionnel du secteur des télécommunications est étoffé avec la clarification du rôle des institutions intervenant dans le secteur. -Renforcement des pouvoirs de l'autorité de régulation : Les pouvoirs de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) sont désormais renforcés notamment en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles. -Le renforcement de la protection des utilisateurs des services

des télécommunications est un facteur de développement des Technologies de l'information et de la communication car un utilisateur informé et conscient participe à la régulation du marché ainsi qu'à sa croissance. -Sanctions applicables en cas d'infractions à la législation : Le régime de sanctions est désormais étoffé avec des nouvelles dispositions relatives autant à la procédure, aux mesures conservatoires, aux infractions ainsi qu'à leurs sanctions respectives. Le code de 2018 est une version améliorée du code de 2011. Il a le mérite d'être plus clair, exhaustif et adapté à l'évolution du numérique au Sénégal. Il constitue également un outil de protection des utilisateurs et un instrument de contrôle de la concurrence sur le marché numérique, le tout au service de l'économie numérique, moteur de croissance pour le Sénégal.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

PARTNERING WITH CIVIL SOCIETY

Professional organizations and/or trade unions representing artists and/or cultural professionals in the following sectors exist in your country (i.e. federation of musicians, publishers unions, etc.):

Cinema/Audiovisual arts

Design

Media Arts

Music

Publishing

Visual Arts

Performing Arts

Public funding schemes supporting CSOs involvement in promoting the diversity of cultural expressions exist: YES

Training and mentoring opportunities were organized or supported by public authorities during the last 4 years to build skills on communication, advocacy and/or fundraising of civil society organizations involved in the promotion of the diversity of cultural expressions: YES

Dialogue mechanisms between public authorities and CSOs for cultural policy making and/or monitoring have been implemented during the last 4 years (meetings, working groups, etc.): YES

If YES, please provide up to 2 examples:

participation des OSC à l'élaboration de la Lettre de Politique Sectorielle du MCC Participation au Comité d'organisation au grand prix des arts et des lettres du Chef de l'Etat

Policies and measures promoting the diversity of cultural expressions have been elaborated in consultation with CSOs during the last 4 years: YES Relevant Policies and Measures:

<u>Promouvoir le développement des arts</u>

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le grand prix du Président de la République pour les Arts

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

A la Rentrée solennelle des Arts et des Lettres, il est institué un prix dénommé « Grand Prix du Président de la République pour les Arts». Il concerne les disciplines suivantes : les arts visuels ; la danse ; la musique ; la mode et le stylisme ; les arts dramatiques ; le cinéma et l'audiovisuel ; les disciplines des cultures urbaines. Les lauréats bénéficient d'une

reconnaissance, d'une distinction et d'une récompense financière. Le « Grand Prix du Président de la République pour les Arts » est régi par un règlement intérieur et a pour but de promouvoir le développement des arts; honorer et récompenser, dans le domaine des arts, l'artiste (créateur, interprète) ou groupe d'artistes sénégalais, qui se sera distingué par la qualité de l'œuvre présentée ou interprétée et par son parcours artistique ; valoriser les femmes et les jeunes créateurs ; stimuler la création artistique ; contribuer au rayonnement artistique et culturel du Sénégal sur le plan international (art1) Le grand jury du « Grand Prix du Président de la République pour les Arts » est nommé par arrêté du Ministre de la Culture et de la Communication. Les membres du grand jury du « Grand Prix du Président de la République pour les Arts » désignent en leur sein un Président. Le Secrétariat est assuré par le Directeur des Arts (Art 2) Le grand jury du « Grand Prix du Président de la République pour les Arts » met en place sept (7) jurys sectoriels dirigés par des présidents désignés Les jurys sectoriels effectuent une présélection selon des critères établis. Les modalités de la présélection et de la délibération sont souverainement arrêtées par les membres des jurys qui disposent chacun d'une voix. En cas d'égalité dans les votes, la voix du Président est prépondérante. La participation des membres des jurys aux travaux est obligatoire. Les dossiers non conformes au règlement ne sont pas acceptés (art.3). Chacun des jurys sectoriels sélectionne un (1) nominé sur la base de critères établis qu'il porte à la connaissance du grand jury. Cependant un jury sectoriel peut se réserver le droit de ne pas faire de proposition si les critères de sélection ne sont pas réunis (Art 4). Le grand jury procède à l'attribution du « Grand Prix du Président de la République pour les Arts » et du « Prix d'encouragement » destiné aux jeunes créateurs (Art 5). Le procès-verbal de délibération, portant désignation des lauréats, est signé par tous les membres présents du grand jury et transmis, sous le sceau de la confidentialité, au Ministre de la Culture et de la Communication (Art 6). Peuvent concourir les artistes (créateurs, interprètes) ou groupes d'artistes sénégalais qui évoluent dans les disciplines citées en préambule (vivant au Sénégal ou à l'étranger). L'obligation de postuler s'impose à tout artiste ou groupe d'artistes désirant participer au « Grand Prix du Président de la République pour les Arts ». Ne peuvent concourir les artistes déjà lauréats du « Grand Prix du Président de la République pour les Arts », les membres des jurys. L'avis d'appel à candidatures est rendu public dès le lancement du concours par diverses voies médiatiques (presse écrite, radio, Internet, affichage, télévisions, réseaux sociaux, site du Ministère de la culture et de la communication,...). Pour concourir, le postulant doit transmettre un dossier complet, comme indiqué dans le formulaire de candidature au Secrétariat du Jury assuré par la Direction des Arts, au niveau des Centres culturels régionaux pour les candidats résidant hors de Dakar ; ou par courrier postal à la Direction des Arts. Le dossier complet devra être envoyé également par email à l'adresse et les œuvres (propositions) non retenues peuvent être retirées à la Direction des Arts. Le « Grand Prix du Président de la République pour les Arts » est attribué à l'artiste (créateur, interprète) ou groupe d'artistes sénégalais qui a obtenu le plus grand nombre de voix à l'issue des délibérations.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

• Pour l'édition 2016, trois prix ont été décernés aux lauréats : deux (2) Grands Prix du Président de la République pour les Arts et un (1) Prix d'encouragement. • Le bénéficiaire du « Prix d'encouragement » ra reçu une somme de deux millions (2.000.000) de francs CFA et une distinction. • Pour l'édition 2017 • Pour l'édition 2018 • Pour l'édition 2019 • Les lauréats des « Grands Prix du Président de la République pour les Arts » ont bénéficié chacun d'une somme de dix millions (10.000.000) de francs CFA et d'une distinction. • Les « Grands Prix du Président de la République pour les Arts » ont été remis par le Chef de l'Etat au cours d'une cérémonie solennelle

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la culture et de la communication

Type of entity: Public Sector

Mise en œuvre de la Loi de 2008 : SODAV

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

La société du droit d'auteur et du droit voisin (SODAV)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.lasodav.sn

Describe the main features of the policy/measure:

La SODAV - Société Sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits Voisins, a été créée le 07 Mars 2016 Collecte des droits d'auteur. Elle est une société pluridisciplinaire qui gère l'ensemble des droits reconnus par la Loi 2008-09 sur le droit d'auteur et les droits voisins au Sénégal. Elle représente sur le territoire sénégalais, les sociétés étrangères par l'effet des contrats de réciprocité. La SODAV perçoit le droit d'auteur et les droits voisins chaque fois qu'une œuvre de son répertoire est exécutée ou diffusée publiquement, et le répartit aux ayant-droits. Le créateur s'affilie à La Sodav pour lui confier la gestion de ses droits, c'est-à-dire la possibilité de percevoir en son nom pour l'utilisation publique de ses œuvres. La Sodav a conclu avec les utilisateurs, principalement radios et tv, restaurants, commerces, des cafés des contrats de représentation générale les autorisant à utiliser les œuvres de son répertoire. Dans ce cadre, elle surveille donc sur l'ensemble du territoire national l'utilisation des œuvres confiées par les associés. Calcul de la répartition Les droits ayant fait l'objet d'une perception sont répartis entre les ayants-droit déclarés, dans des délais qui varient selon le type de droit à répartir.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

La Sodav a collecté 1 milliard 824 181 191 de francs CFA sur les deux ans et que vous redistribuez près de 926 millions de nos francs, elle a remis aux artistes 50 % et 50 % retenus ont permis d'assurer les frais de gestion (personnel, investissement et payement de dettes du Bureau Sénégalais du droit d'auteur) La SODAV a payé à ses associés des répartitions du mois de Décembre 2019 aux titres des exploitations de l'année 2018 pour un montant de 194 832 619 DE F CFA. La SODAV a aussi assuré à ses associés le paiement des répartitions du mois de Décembre 2019 aux titres des exploitations de l'année 2018 - selon des clefs de répartition préfixées par les ayants-droit (lors de la déclaration de leurs œuvres) - selon des critères fixés par le Règlement Général approuvé par l'Assemblée Générale des membres de la Sodav. La Société sénégalaise du droit d'auteur et des droits voisins (Sodav) a procédé le 22 Octobre au paiement de la première répartition des droits d'auteur des œuvres d'art visuel

pour 20 millions 753 mille 206 francs CFA, répartis entre 103 artistes sénégalais d'art plastique et graphique en guise de redevances de leurs droits d'auteur. La SODAV accompagne les ayants-droit dans les négociations avec les utilisateurs et dans la lutte contre la piraterie des œuvres et les diverses contrefaçons dont sont quotidiennement victimes les créateurs.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

<u>Protection sanitaire des acteurs culturels/ Couverture maladie</u> universelle

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Mutuelle nationale de santé des acteurs culturels du Sénégal (Mnsac)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.mnsac.org

Describe the main features of the policy/measure:

Mise en place lors de son Assemblée Générale constitutive tenue le 10 mars 2016 au Grand Théâtre nationale de Dakar, l'association dénommée «Mutuelle Nationale de Santé des Acteurs Culturels du Sénégal», en acronyme MNSAC, a obtenu, sous le N° 01-01-40 le 27/04/2018 son Agrément du Ministère de la santé et de l'action sociale (MSAS)/ Agence de la Couverture maladie universelle (ACMU) L'objectif général de la MNSAC est d'étendre la couverture du risque maladie, en impulsant le réflexe mutualiste, en vue d'améliorer l'accessibilité financière aux soins de santé et la protection sociale des familles des acteurs culturels. Son programme d'implantation, en cours de développement lui permet de compter, dans cinq (5) régions : Dakar, Fatick, Thiès Sédhiou et Ziguinchor, près de dix mille trois cents (10.300), acteurs adhérents pour un minimum de de trente mille (30.000 bénéficiaires (chaque adhérent prenant au moins 3 personnes en charge). Dans ces 05 régions les outils de gestion sont disponibles, les conventions de prestations de soins sont signées avec les postes de santé, centres de santé, hôpitaux et pharmacies pour les bénéficiaires à jour de leurs cotisations. Dans les 9 autres régions administratives du Sénégal la MNSAC poursuit ses efforts pour atteindre le nombre minimum de cinq cents (500) adhérents pour au moins 1500 bénéficiaires fixé pour le lancement des prestations.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

• En 2019, plus de 450 acteurs culturels ont eu à bénéficier des services de la MNSAC. • Pour ses soins de santé, le bénéficiaire prend en charge 20 % et la MNSAC c 80% des frais de consultations, d'hospitalisation et des ordonnances des médicaments génériques prescrits au niveau des postes de santé, des centres de santé et des hôpitaux liés à la MNSAC par une convention ; • Pour les médicaments de spécialité, délivrés par la Pharmacie la MNSAC prend en charge 50% du prix. • Une police d'assurance ou une attestation d'adhésion à une mutuelle de santé est devenue un élément obligatoire du dossier de tout requérant sollicitant des subsides des différents fonds mis en place par le Ministère de la culture et de la

communication ; • Le Leadership sectoriel de la MNSAC pour la protection sanitaire est accepté par la majorité des acteurs culturels ; • Au plan institutionnel, conformément à la lettre de politique sectoriel de la culture, les résultats de la MNSAC constituent un indicateur dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement dit du Plan Sénégal Emergent ; • Le Ministre de la Culture et de la Communication a désigné un point focal chargé du suivi des activités de la Mutuelle ; • La confiance des partenaires prestataires est généralement acquise. Ils assurent un plaidoyer pour les adhésions des acteurs à notre mutuelle ; • Dans les régions où la MNSAC n'a pas encore lancé ses prestations des responsables politiques ou des leaders d'opinion s'engagent à appuyer les acteurs au niveau régional, départemental ou communal pour des stratégies d'enrôlement. • La législation sénégalaise, dans le cadre de la décentralisation, transférant la compétence en matière de politiques culturelles aux collectivités locales. La mutuelle contribue à la territorialisation.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

100 000 \$

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: $\ensuremath{\mathsf{NO}}$

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

RASCS

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

ADAFEST

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

ARCOT

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

GOAL 2 - ACHIEVE A BALANCED FLOW OF CULTURAL GOODS AND SERVICES AND INCREASE THE MOBILITY OF ARTISTS AND CULTURAL PROFESSIONALS







MOBILITY OF ARTISTS AND CULTURAL PROFESSIONALS

Please indicate if the following policies and measures exist in your country:

Policies and measures supporting the outward mobility of artists and cultural professionals (e.g. export offices, support for participation in international cultural markets for cultural professionals, etc.)

Specific visa policies or other cross border measures supporting the inward mobility of foreign artists and cultural professionals in your country (e.g. simplified visa procedures, reduced fees for visas, visas for longer durations)

Work permit regulations supporting the inward mobility of foreign artists and cultural professionals in your country (e.g. double taxation avoidance agreements, special work permits and health insurance, subsidies to cover living expenses, etc.)

Please indicate if the following operational programmes have been developed or supported/funded by public authorities during the last 4 years:

Information resources or training services providing practical guidance to facilitate the mobility of cultural professionals (e.g. Internet platforms)

Infrastructure (e.g. arts residencies, cultural institutes, etc.) having a mandate to promote the diversity of cultural expressions and hosting a large number of foreign artists, notably from developing countries

Major cultural events (e.g. cultural seasons, festivals, cultural industries markets, etc.) having a mandate to promote the diversity of cultural expressions and hosting a large number of foreign artists, notably from developing countries

Please indicate if the following mobility funds (e.g. scholarships, travel grants, etc.) have been managed or supported by public authorities during the last 4 years:

Public funds supporting the outward mobility of national or resident artists and other cultural professionals

Public funds specifically supporting the mobility of artists and other cultural professionals from or between developing countries, including through North-South-South and South-South cooperation

Relevant Policies and Measures:

<u>Volet mobilité du Fonds de Promotion de l'Industrie</u> <u>Cinématographique et Audiovisuel</u>

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la culture et de la communication (Direction de la Cinématographie)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts Media Arts Performing Arts Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.sencinema.org/presentation-fopica

Describe the main features of the policy/measure:

Le Fonds de Promotion de l'Industrie cinématographique et audiovisuel (FOPICA) a été institué pour soutenir la viabilité du sous-secteur cinématographique. Le FOPICA est un instrument d'appui à la création nationale et la structuration de tous les segments professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Le décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du FOPICA stipule, en son article premier, que l'un des objectifs de ce mécanisme de financement est d'appuyer toute action de promotion du cinéma national, notamment en facilitant la participation à des manifestations cinématographiques au niveau national et international. Depuis sa mise en place, le Fonds a par ailleurs généré un impact important dans le renforcement de la mobilité des professionnels de la culture, tant au niveau national que sur le plan international. Ce qui a rehaussé le rayonnement du Sénégal par une plus grande présence des produits et des acteurs du cinéma à travers le pays et dans les grands rendez-vous promotionnels au niveau international. Le volet mobilité du FOPICA permet de soutenir notamment la participation de films et de professionnels à des événements et festivals internationaux (Cannes, Berlinale, FESPACO, JCC, etc.). Ce volet vise à promouvoir les échanges cinématographiques ainsi que la promotion et la diffusion du cinéma sénégalais au niveau international. Le soutien apporté au volet mobilité concerne en particulier la prise en charge de la participation des cinéastes et professionnels du cinéma (titres de transport, frais de séjour, etc.)

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Le volet mobilité du FOPICA a contribué à accroître la mobilité entrante et sortante des artistes et professionnels de la culture ; à améliorer la quantité et la qualité de la production et l'offre culturelle nationale ; à contribuer au renforcement du rayonnement de l'image du Sénégal ; à augmenter l'attraction effective de professionnels du secteur de la culture pour le Sénégal. Ainsi, entre 2016 et 2019, un montant cumulé de 172 303 400 CFA (282 003 Dollars) a été apporté comme financement à la mobilité sortante pour la participation de 186 professionnels sénégalais à 38 festivals dans le monde. Par ailleurs, sur la même période, 481 professionnels étrangers ont été accueillis au Sénégal pour travailler dans 50 films. Ces étrangers ont dépensé un montant de 2 366 779 396 FCFA (3 873 616 Dollars) dans les tournages de films. Durant ces quatre dernières années, le cinéma sénégalais a connu des

bonds considérables tant dans la mobilité des professionnels du cinéma que dans l'appui et l'accompagnement apportés par l'Etat pour leur participation à des manifestations diverses du 7ème art, au niveau national et international. Autres indicateurs : Le volet mobilité du FOPICA contribue ainsi à l'intégration culturelle ; au renforcement des emplois des acteurs et professionnels de la culture. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce volet créé un impact sur l'économie (tourisme, transport, commerce) et l'éducation des masses. Défis et difficultés : Les défis sont liés à une meilleure communication sur les statistiques liées à la mobilité des acteurs pour en révéler davantage la portée sur les résultats engrangés par le sous-secteur du cinéma.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

1 000 000 FCFA (1 636 661 Dollars). Ce budget est celui du FOPICA et ne spécifie pas le volet mobilité dont la nature des financements est répartie comme suit : 282 003 Dollars pour l'appui à la mobilité sortante et 3 873 616 Dollars comme revenus tirés de la mobilité entrante.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Une seule évaluation du FOPICA a été faite en mars 2016 et un rapport produit à cet effet. Cette évaluation a notamment visé les critères de sélection des projets ainsi que la gouvernance du Fonds. Sur ce dernier aspect, des propositions visant à étendre l'intervention du FOPICA au-delà de l'appui à la production ont été formulées. L'appui à la mobilité sortante peut s'inscrire dans cet esprit. Ainsi les principales conclusions et recommandations de l'évaluation sont relatives à : - la prise en compte par le Fonds des autres maillons de la chaîne du cinéma ; - la diversification des financements, en ouvrant le FOPICA au partenariat avec d'autres fonds publics pour un meilleur accompagnement des acteurs. Pour l'année 2020, il est envisagé un doublement du budget du FOPICA qui devrait passer à 2 milliards de francs CFA (2 636 661 Dollars).

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

Associations professionnelles du cinéma

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

<u>Appui de l'OIF à la circulation des artistes, des œuvres et du spectacle vivant du Sénégal</u>

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et de la Communication/ Associations et festivals

Cultural domains covered by the policy/measure:

Design

Music

Performing Arts

Publishing

Website of the policy/measure, if available:

http://www.francophonie.org

Describe the main features of the policy/measure:

La problématique de la circulation des artistes et des œuvres est au centre des préoccupations et des actions de la Francophonie. Il s'agit, pour l'organisation, de veiller à la promotion et à la valorisation des diversités, tout en favorisant l'accompagnement des mutations dans le domaine culturel et le développement des industries culturelles et créatives. C'est sous ce rapport que l'OIF prévoit habituellement, dans sa programmation quadriennale, un volet relatif à la circulation des artistes et du spectacle vivant. Dans ce volet, le programme « En scène » soutient des projets de création contemporaine dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels. Ainsi, la Francophonie concentre l'essentiel de ses moyens sur la mobilité des pays francophones du Sud et d'Europe centrale et orientale, et la circulation de leurs productions sur le plan international. L'objectif recherché est de permettre aux professionnels du secteur culturel d'innover, de promouvoir et de développer leurs activités. En 2019, par exemple, l'OIF a soutenu 17 projets dont la 11ème édition de la « Rencontre internationale des arts de Ziguinchor » (23-30 avril 2019), avec la participation d'artistes du Mali, de Guinée, du Cameroun, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, et aussi la tournée du spectacle « Emigration », organisé par le Collectif Clowns d'Ailleurs et d'Ici (France, 17 juin-31 juillet 2019), avec notamment la participation de 4 artistes sénégalais de la troupe SenCirk.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Trente-six (36) événements, dans différentes filières, ont été appuyés au bénéfice du Sénégal dans le cadre de cette mesure, entre 2016 et 2019. Ces appuis ont permis de contribuer à l'essor et à la structuration d'événements culturels, à la consolidation de la carrière des artistes et professionnels de la culture, au développement des entreprises culturelles. Ainsi, par exemple, en 2018, un appui est apporté à la 13ème édition de la Biennale de l'art africain contemporain ainsi qu'à la participation au MASA de l'artiste Moona, médaillée d'argent en chanson aux 8ème Jeux de la Francophonie. De même, le Festival Kom Kom de Ziguinchor a bénéficié d'une subvention de 2016 à 2018 de même que le FESFOP de Louga de 2016 à 2019 : ces appuis ont contribué à la qualité, à la structuration de ces événements ainsi qu'à mobilité des artistes. Autres indicateurs : La mesure a favorisé par ailleurs l'intégration des créateurs et des peuples, l'éducation à l'acceptation mutuelle, le renforcement de l'économie

locale. Défis et difficultés : Les défis sont liés à l'évaluation pertinente de l'impact de la mesure sur les bénéficiaires, par notamment le moyen d'études et de statistiques ; la mesure du renforcement des compétences des acteurs, et, de manière générale, l'évaluation de l'efficacité de la mesure.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Au niveau du Sénégal, la mesure n'a pas été évaluée. Les artistes et les événements qui bénéficient de la mesure sont impactés positivement, de manière évidente, par ses effets, en termes de structuration ou de développement de carrière. L'artiste Moona, médaille d'argent en chanson aux 8e Jeux de la Francophonie, voit sa carrière connaître un tournant très positif, grâce notamment à l'appui de la mesure. On peut en dire autant du Festival de Folklore et de Percussion de Louga (FESFOP), festival se tenant à l'intérieur du pays qui réunit des participants de plusieurs pays et de plusieurs régions du Sénégal. Cet événement multifonction, organisé tous les ans à Louga sur le thème « Diversité, coopération et développement durable », réunit en même temps des activités culturelles, éducatives, sociales, économiques et communicationnelles. En 2016, le FESFOP a accueilli des participants provenant de Bulgarie, des USA, du Burkina, de Guinée, d'Italie, du Mali, de la Mauritanie, du Niger. En 2017, les pays invités sont la Bulgarie, les USA, la Turquie, la Hongrie, le Bénin, le Mali ; en 2018 : la Belgique, l'Italie, la Guinée, le Burkina, le Mali ; en 2019 : la Belgique, le Chili, l'Espagne, la Guinée, le Mali, l'Italie. Il faut également souligner que le FESFOP produit un rapport d'évaluation après chaque édition. Grâce aux appuis des partenaires dont l'OIF, le FESFOP s'est doté d'une résidence dite « Village du FESFOP », d'un musée ainsi que d'une radio ; le FESFOP a organisé, en 2016, une activité dénommée " Promotion de la Foire Economique Régionale et du Tourisme Communautaire Responsable ", avec l'appui de l'OIF.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

<u>Africafête : Mobilité et professionnalisation</u>

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Tringa Musique et Développement/ Cola Productions

Cultural domains covered by the policy/measure:

Music

Website of the policy/measure, if available:

http://africafete.com

Describe the main features of the policy/measure:

Africafête est une manifestation culturelle itinérante autour de la musique et de rencontres professionnelles, créée en 1978 à Paris et en 1999 à Dakar par Mamadou Konté, organisée au Sénégal depuis une quarantaine d'années et dans d'autres pays. Africafête a accompagné la carrière de plusieurs artistes qui sont devenus aujourd'hui célèbres comme Manu Dibango, Salif Keïta, Youssou N'Dour, Ismaël Lô, Baaba Maal, Angélique Kidjo, Touré Kunda, Kassav, Cheikh Lô, Didier Awadi, etc. Africafête esr géré par 2 associations : Tringa Musiques et Développement basée à Dakar au Sénégal et Cola Production basée à Marseille, en France. Africafête vise à consolider et à pérenniser une dynamique collective et locale des acteurs de la diversité culturelle africaine, en soutenant la découverte et la promotion des talents africains ; en facilitant la circulation des artistes africains et leur professionnalisation. A titre d'illustration, la 16ème édition d'Africafête, tenue en décembre 2016, a accueilli des concerts à Dakar et Saint-Louis et une conférence à Dakar sur le thème : « Pour les droits des femmes dans l'industrie de la musique ». Le programme de la 18ème édition en 2018 a eu comme contenus des concerts à Dakar et Saint-Louis, une activité parascolaire et une activité de sensibilisation sur la santé de la reproduction chez les jeunes. Une étude financée par l'UE et datant de novembre 2016 intitulée « Etudes sur les retombées artistiques, économiques et sociales de 6 festivals ACP sur les industries culturelles ACP » renseigne qu'à cette date, 20 éditions ont été organisées en Europe, 6 éditions aux Etats-Unis, 15 au Sénégal, 11 à Marseille, 3 au Bénin, 2 au Cameroun.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

La mesure a permis de révéler des talents dans le domaine de la musique et de découvrir des artistes d'autres pays. La mesure a contribué à la promotion et au développement de la filière musicale ; à la connaissance mutuelle et à la compréhension entre artistes et peuples de différents pays ; à la structuration du secteur musical africain. Autres indicateurs : Africafête est un outil d'intégration africaine par la culture et d'intégration des autres espaces du monde. Devenu itinérant, Africafête a couvert le Sénégal, le Bénin, le Cameroun et la France ; au niveau du Sénégal, les régions de Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda et Ziguinchor ont accueilli des activités. En outre, Africafête participe à accroître la représentativité des minorités, en facilitant, dans sa programmation, la présence de langues non dominantes comme le mandingue, le balante, le bambara, le diola, le pular, le Soninké, le hassaniya ou le sérère. Défis et difficultés : L'un des défis auquel est confronté Africafête réside dans la nécessité de renforcer ses partenariats et ses sponsors afin de pouvoir assurer une plus

grande professionnalisation du festival.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

150 288 Dollars. Il s'agit du budget moyen pour l'organisation d'un festival Africafête au Sénégal.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Les différents rapports ont montré une grande diversité de la participation en nombre et en pays de provenance, mais également une grande diversité dans les activités proposées en dehors de la musique (conférences, films, rencontres avec les jeunes, activités de sensibilisation, sessions de formation, etc.) Les rapports montrent que Africafête participe à la structuration du secteur de la musique en Afrique. Africafête est aussi mise en exergue pour la proximité et l'accessibilité des populations que le festival permet. Africafête participe à la promotion des artistes et de leurs œuvres. En moyenne, à l'occasion des dernières éditions, Africafête, dans les différents pays où il est organisé, a produit quelques 500 spectacles avec environ la participation de 1000 artistes.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

Organisation internationale de la Francophonie

Type of entity:

Public Sector

Programme UE/ACP

Type of entity:

Public Sector

Tringa Musique et Développement

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Cola Productions

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Mobilité dans la Biennale de l'Art africain contemporain (DAK'ART)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat Général de la Biennale)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Media Arts

Performing Arts

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://biennaledakar.org/

Describe the main features of the policy/measure:

La Biennale est un événement institué par l'Etat du Sénégal. « La manifestation est constituée de plusieurs événements et expositions : l'exposition internationale regroupant artistes africains et issus de la diaspora, les expositions d'artistes invités, les expositions hommages, des salons ou expositions sur des thèmes spécifiques et Dak'Art au Campus, projet alliant art et environnement dans le cadre d'une collaboration entre artistes et étudiants. Un festival off intègre des artistes de divers horizons dans des expositions à Dakar, Saint-Louis et dans les régions du Sénégal. Enfin, la manifestation comprend des rencontres et des échanges entre artistes, chercheurs, critiques, historiens et universitaires, sur un thème qui varie à chaque édition. Les objectifs de Dak'Art sont en effet à la fois d'élargir les possibilités de promotion des artistes africains faiblement représentés dans les grands événements artistiques internationaux, mais aussi d'élaborer un discours sur l'esthétique adapté au continent africain » Au niveau de l'exposition internationale, le choix des artistes s'effectue selon plusieurs critères : l'adéquation de leur travail avec le thème de la Biennale ; la puissance expressive de leurs œuvres ; un équilibre par rapport au genre, à l'âge et à l'origine géographique (artistes de la diaspora notamment) est aussi un critère de sélection. Le OFF de la Biennale est constitué de manifestations artistiques autonomes, organisées autour de l'événement central. Le principal critère de sélection concerne l'acceptation pleine et entière des conditions d'inscription aux manifestations d'environnement « OFF ». A l'occasion de la Biennale, des prix prestigieux sont décernés comme le Grand Prix Léopold Sédar Senghor, le Prix de la Francophonie, le Prix du Ministère de la Culture, le Prix de l'UEMOA. En ce qui concerne la mobilité entrante, à titre d'illustration, 75 artistes étrangers ont été exposés à l'occasion de la Biennale 2018. Pour l'édition 2020 de la Biennale, sur les 64 artistes sélectionnés pour l'exposition internationale, 57 viennent de l'étranger.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Par vocation, la Biennale facilite la mobilité des artistes, professionnels de la culture et des œuvres. Elle contribue ainsi à renforcer les échanges artistiques entre créateurs d'horizons différents. La Biennale permet également, de renforcer la dimension économique de la culture, car elle constitue un marché de l'art, même si celui-ci n'est pas structuré comme tel. Pour l'édition 2018, l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a initié une étude sur l'impact économique de la Biennale, en s'intéressant spécifiquement aux

expositions du OFF. Même si cette étude n'a pas été rendue publique, ses premières conclusions mettent en exergue l'importance des transactions financières au niveau des OFF. Autres indicateurs: La Biennale contribue fortement à la promotion des espaces de création et de diffusion culturelle et des galeries d'art. Défis et difficultés: Les défis majeurs de la Biennale résident notamment dans une plus grande professionnalisation de la manifestation, dans une époque de forte concurrence des événements culturels consacrés aux arts visuels. Il faut toutefois reconnaître que les dernières éditions de la Biennale ont connu des améliorations dans ce sens, malgré toujours quelques insuffisances, et eu égard à l'envergure que prend la Biennale. Un autre défi réside dans une connaissance plus affinée des retombées de la Biennale aussi bien au plan économique que social, et particulièrement son impact sur le secteur culturel.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

1 725 617,3 Dollars. Sur ce budget prévisionnel de la Biennale 2020, la part de l'Etat et de 1 227 495,9 Dollars. Le reste du budget est supporté par les partenaires multilatéraux, bilatéraux, des sociétés publiques et privées. A titre d'illustration, la subvention accordée par l'OIF pour la Biennale 2020 est de 75 000 Euros.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Les rapports d'évaluation des éditions 2016 et 2018 mettent en exergue les points positifs comme le soutien constant de l'Etat à la Biennale, le renforcement du partenariat, la diversité et la richesse du contenu artistique, l'éclectisme et la diversité de provenance des artistes et des professionnels de la culture, une bonne gestion budgétaire, le respect de la programmation, l'augmentation de la contribution de l'Etat du Sénégal, principal bailleur. Les points faibles sont relatifs aux retards enregistrés dans la mise à disposition des budgets.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

OIF

Type of entity:

Public Sector

UEMOA

Type of entity:

Public Sector

CEDEAO

Type of entity:

Public Sector

EIFFAGE

Type of entity:

Private Sector

NSIA

Type of entity:

Private Sector

FONDATION TOTAL

Type of entity:

Private Sector

FONDATION SONATEL

Type of entity:

Private Sector

Programme de la Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano

Cultural domains covered by the policy/measure:

Music

Performing Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.Compagnietheatresorano.com

Describe the main features of the policy/measure:

Créée en 1965, la Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano est composée de trois structures : l'Ensemble lyrique traditionnel, la Troupe nationale dramatique, le Ballet national La Linguère. Le programme du Théâtre national Daniel Sorano est fondé en grande partie sur la mobilité entrante et sortante. Deux des trois composantes de la Compagnie, le Ballet national La Linguère et la Troupe nationale dramatique, se produisent régulièrement à l'étranger, notamment entre 2016 et 2019, en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Dans le même temps, la Compagnie accueille un grand nombre d'artistes et de spectacles provenant de pays d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Asie. A titre d'illustration, Sorano a accueilli le Festival du Rire « Doff du Rire », les théâtres nationaux du Maroc et du Congo, le Festival de Danse de l'Inde, les troupes de danse d'Italie et d'Espagne. Cette mobilité contribue à renforcer les échanges culturels et les partenariats.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats principaux résident dans le renforcement des échanges culturels entre artistes et entre pays, la conclusion de partenariats. A titre d'illustration, entre 2016 et 2019, le Théâtre national Daniel Sorano a accueilli une quinzaine de spectacles provenant des pays suivants : Inde, France, Maroc, Espagne, Congo, Italie, Espagne, pour un total de 265 artistes. Sur la même période, le Ballet national La Linguère et la Troupe nationale dramatique du Théâtre national Daniel Sorano se sont produits dans dix (10) pays (Italie, Algérie, Qatar, France, Tunisie, Chine, Egypte, Oman, Arabie Saoudite), en déplaçant au total 116 artistes.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

2016 : 857 096 Dollars ; - 2017 : 736 497,5 Dollars ; - 2018 : 736 497,5 Dollars ; - 2019 : 818 330,6 Dollars. Il faut toutefois remarquer que ces montants sont les budgets généraux exécutés de la Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano ; le volet mobilité n'y est pas spécifié. Les troupes de Sorano qui participent à des événements à l'étranger sont la plupart du temps pris en charge par les invitants ou se produisent dans le cadre d'échanges émanant de la conclusion d'accords de coopération entre le Sénégal et des pays partenaires.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Des rapports d'évaluation sont régulièrement élaborés, notamment pour la mobilité sortante. Ces rapports relèvent les aspects positifs de la mobilité, notamment le renforcement des échanges culturels et la promotion du rayonnement culturel du Sénégal.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

FLOW OF CULTURAL GOODS AND SERVICES

Export strategies or measures to support the distribution of cultural goods and services outside your country exist for the following cultural domains:

Cinema/Audiovisual arts

Design

Media Arts

Music

Publishing

Visual Arts

Performing Arts

Cultural management

Your country has granted or benefited from preferential treatment* to support a balanced exchange of cultural goods and services in the last 4 years:

YES, I have granted preferential treatment

YES, I have benefited from preferential treatment

Your country has provided or benefited in the last 4 years from Aid for Trade support, a form of Official Development Assistance (ODA), that helped to build capacities to formulate trade policies, participate in negotiating and implementing agreements that provide a special status to cultural goods and services:

_

If YES, please provide up to 2 examples:

Huitième Conférence ministérielle, en 2011, les Membres de l'OMC ont adopté la dérogation concernant le traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés comme le Sénégal. Cette mesure a été opérationnalisée en 2015 et certains pays développés et en développement ont accordé un traitement préférentiel sur les services culturels aux PMA. Exemple : Japon, Corée USA (cinématographie),

If YES, please provide up to 2 examples:

_

Relevant Policies and Measures:

Système GAINDE

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère des Finances et du Budget (Direction générale des Douanes)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.douanes.sn/

Describe the main features of the policy/measure:

Le Système de Gestion automatisée des Informations douanières et des Echanges (GAINDE) a été lancé en 1990 par l'Etat du Sénégal pour faciliter la gestion des transactions douanières. La Gestion automatisée des Informations Douanières et des Echanges est une plateforme

stratégique des douanes du Sénégal, axée sur la gestion du dédouanement, des marchandises et des biens. GAINDE intégral apporte des améliorations considérables dans le traitement des procédures de dédouanement en passant du papier à la dématérialisation ou le traitement électronique. Ce système a connu, depuis ses débuts, plusieurs phases de modernisation, avec notamment la dématérialisation des procédures. Le système GAINDE gère notamment les transactions (importations et exportations) de biens culturels.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Le système d'information GAINDE permet, en fournissant des informations détaillées et précises sur le volume des importations et exportations de biens culturels, d'assurer une traçabilité de ces échanges et d'apporter une mesure exacte des échanges de biens culturels, indispensable au décideur. Lesdites informations concernent aussi bien le volume des transactions, la nature des produits que les pays de provenance ou de destination. Ainsi, à titre d'illustration, les importations de biens culturels en 2018 proviennent de vingt-quatre (24) pays et, sur la même année, les exportations se sont faites en direction de quarante-cinq (45) pays. Le principal défi consiste à accentuer la coopération entre le ministère des finances et celui de la culture pour que ce dernier, qui connait habituellement des difficultés à disposer de statistiques culturelles fiables, puisse s'appuyer sur les informations fournies grâce au système GAINDE.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

La valeur CAF (coût, assurance, fret) des biens culturels exportés de 2016 à 2019 s'élève à 14 298 038,3 Dollars ; la valeur CAF des biens culturels importés s'élève, sur la même période, à 10 186 483,2 Dollars.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Le système GAINDE fait l'objet d'évaluations régulières. Ces évaluations sont de deux sortes : un audit technique interne régulier pour vérifier la performance du système et apporter, au besoin, des améliorations ; des enquêtes de satisfaction annuelles destinées aux clients utilisateurs de GAINDE. Il faut souligner que le système GAINDE est certifié Iso 9001.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère des Finances et du Budget

Type of entity:

Plateforme Musikbi

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Musikbi/SOLID

Cultural domains covered by the policy/measure:

Music

Performing Arts

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.musikbi.com

Describe the main features of the policy/measure:

Musikbi est une plateforme de distribution de musique digitale en téléchargement légal et streaming adapté aux moyens de paiement existant en Afrique et dans le monde. Elle propose 3 types de services : 1. Premium: abonnement pour consommation en streaming online et offline ; 2. Freemium : écoute gratuite online ; 3. Achat d'œuvre musicale. L'initiateur de Musikbi est la société informatique SOLID, créée par le musicien Moustapha Diop. SOLID est une entreprise sénégalaise née en 2005 qui compte des filiales en Côte d'Ivoire et au Gabon, et qui entretient un partenariat avec Microsoft. Musikbi a été lancé à la suite du constat du tassement des ventes de musique sur support physique au profit du numérique et du streaming, ce qui constitue une tendance mondiale. Selon les chiffres de 2018, la part du numérique dans le chiffre d'affaires mondial est de 58,9% (source : emic-paris.com). Musikbi a pour objectifs de contourner les ravages de la piraterie musicale et de permettre, en conséquence, aux artistes de vivre de leur art. Musikbi permet également de mettre les artistes, quelle que soit leur notoriété, sur un pied d'égalité. Par ailleurs, au début de la mise en œuvre de la plateforme, le paiement via Sms était considéré comme une première mondiale qui avait suscité la curiosité de médias de divers continents. La plateforme permet d'archiver, de distribuer et de monétiser toutes les œuvres musicales contenues sur la plateforme web et les Apps.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats atteints sont relatifs à la disponibilité de la plateforme partout dans le monde et la rémunération des artistes ; la disponibilité de milliers de titres ; la couverture de plus de 2000 artistes ; 60% des achats sont locaux ; 40% des achats à l'étranger concernent les pays suivants : France, USA, Canada, Italie.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

S'il n'y a pas une évaluation classique de la plateforme, il existe toutefois un monitoring mensuel de Musikbi. Celui-ci a permis de constater que 70% des achats de musique concernait la musique hip hop, ce qui peut s'expliquer par l'allégeance des jeunes aux nouveaux supports numériques. Par ailleurs, il a été également constaté, au début du fonctionnement de la plateforme, que l'essentiel des achats se faisait au niveau de la

diaspora, avant un renversement au bénéfice du Sénégal. Par ailleurs, en termes de conclusions, en raison du constat de la perte progressive d'habitude d'achat de musique physique par le public, qui constitue une tendance constatée au Sénégal, la plateforme s'oriente maintenant vers le système Freemium, qui consiste, pour le public, à écouter gratuitement de la musique et, en contrepartie, on permet à des annonceurs de faire passer leurs publicités ciblées en fonction des profils des clients. Cette nouvelle disposition entre en vigueur en avril 2020.

vigueur en avril 2020. Partner(s) engaged in the implementation of the measure: Prince Arts Type of entity: Private Sector Bois Sakré Type of entity: Private Sector Buzzlab Type of entity: Private Sector Wakh art Type of entity: Private Sector PayPal Type of entity: Private Sector Akonik Type of entity: Private Sector Bienvenue Type of entity:

Private Sector

Exportations de biens et services culturels par l'ASEPEX

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Agence sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX)

Website of the policy/measure, if available:

http://www.asepex.sn/

Describe the main features of the policy/measure:

L'ASEPEX est une agence publique d'exécution placée sous la tutelle du ministère en charge du Commerce. Elle a pour mission la mise en œuvre de la politique d'exportation du Sénégal. A ce titre, l'ASEPEX prend également en compte les exportations de biens culturels.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

4 441 000 Dollars

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Même s'il n'a pas l'objet d'évaluation, le système de monitoring des exportations de biens culturels souffre de quelques contraintes qui font l'objet de recommandations correctives. Il s'agit notamment d'établir un partenariat plus étroit entre l'ASEPEX et les directions en charge du secteur culturel, pour que les aspects liés à la commercialisation des biens culturels bénéficient d'une meilleure prise en charge ; de mettre en place des statistiques fiables et régulièrement disponibles sur le commerce des biens et services culturels ; de formaliser davantage le secteur culturel pour accentuer son potentiel commercial.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

Gaindé 2000

Type of entity:

Private Sector

Douanes sénégalaises

Type of entity:

TREATIES AND AGREEMENTS

Multilateral or bilateral trade and/or investment agreements providing a special status to cultural goods and/or services have been signed during the last 4 years or are under negociation:

YES

Multilateral or bilateral agreements including specific provisions providing a special status to cultural goods and services and digital products in the field of e-commerce have been signed during the last 4 years or are under negotiation:

UNDER NEGOTIATION

Multilateral or bilateral agreements, declarations and/or strategies on relevant policy issues for the diversity of cultural expressions (e.g. education, digital, intellectual property, sustainable development, gender equality, etc.) signed or amended to take into account the objectives or principles of the Convention during the last 4 years: YES Relevant Policies and Measures:

<u>Volet culturel du Programme de Travail 2017-2019 entre la Wallonie-</u> Bruxelles et le Sénégal

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Wallonie Bruxelles International

Describe the main features of the policy/measure:

Le Programme de Travail conclu entre la Wallonie-Bruxelles et le Sénégal pour les années 2017-2019 est le cadre formel de coopération entre les deux Parties. Ce Programme a été adopté par la Sixième Réunion de la Commission mixte permanente (réunion organisée à Dakar en février 2017), instituée par l'Accord de coopération, signé le 6 novembre 1998 entre, d'une part, la République du Sénégal et, d'autre part, la Communauté française de Belgique et la Région wallonne et chargée également de l'application de l'Accord de coopération, signé le 17 juin 2003 entre, d'une part, la République du Sénégal et, d'autre part, la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Neuf (9) projets de ce programme sur 23 concernent la coopération culturelle et couvrent plusieurs domaines : la formation, la professionnalisation, la structuration des filières (soutien aux événements culturels), le soutien aux politiques culturelles, la mobilité, le patrimoine, la citoyenneté, etc. Il s'agit des projets 8 : « Perfectionnement de la formation des enseignants de stylisme modélisme » ; 16 « FOTTI : « Accompagnement de la professionnalisation des artistes, techniciens et producteurs Formation artistique (cinéma, audiovisuel, arts de la scène) -Phase 3 »; 17 : « LABO DEKK DEM Laboratoire de recherche artistique dans la ville »; 18 : « Soutien au développement d'une plateforme en photographie d'auteur et documentaire » ; 19 : « Carrefour des ressources Hip Hop Bruxelles-Dakar » ; 20 : « Appui au Festival international de Folklore et Percussion de Louga (FESFOP) pour le développement durable et intégré du Village Touristique » ; 21 : « Go4Heritage » : formations à la Maison de l'Amiral à Gorée. Vers la certification des professionnels du Patrimoine et leur valorisation au travers des Journées nationales du Patrimoine » ; 22 : « Citoyennetés postcoloniales : Responsabilité et réparation » ; 23 : « Appui aux politiques culturelles ». Cette coopération couvre donc les

volets essentiels de la culture.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

En ce qui concerne la mise en œuvre des projets, pour le projet 16, des jeunes techniciens du cinéma ont bénéficié de bourses pour une formation en Belgique. Le projet 17 a permis que se tienne une exposition organisée en 2017-2018 en Belgique et au Sénégal. L'appui apporté au FESFOP dans le cadre du projet 20 a permis de développer des échanges commerciaux, mais aussi de contribuer à la structuration de cet événement. Pour le projet 21, deux (2) sessions de formation sur les métiers du patrimoine se sont tenues à Gorée, à la Maison de l'Amiral. En ce qui concerne, par exemple, le projet « Carrefour des ressources Hip Hop Bruxelles-Dakar », qui réunissait d'une part l'association Lezards Urbains de Bruxelles et, d'autre part, Africulturban de Pikine, il a été relevé dans un rapport établi par Lezards Urbains, que dix (10) voyages d'artistes belges ont été organisés pour participer à trois (3) éditions du festival de hip hop FESTA2H organisé au Sénégal ; de même, sept (7) voyages d'opérateurs et de formateurs belges ont été organisés. Dans l'autre sens, dix (10) artistes sénégalais ont été accueillis en Belgique pour des performances scéniques, quatre (4) opérateurs sénégalais formés à différentes techniques en Belgique et trois (3) slameurs sénégalais soutenus pour participer au festival FISH au Mali. Par ailleurs, des matériels d'une valeur de 6000 Euros ont été octroyés au centre de documentation d'Africulturban. Les défis et difficultés résident, pour les projets de formation, à la certification systématique des bénéficiaires. Par ailleurs, en ce qui concerne le projet 21, il a été noté le souhait exprimé par les autorités sénégalaises que le projet soit davantage réorienté sur la réhabilitation de la Maison de l'Amiral. La mise en œuvre du projet 18 a été compromise par des problèmes de dialogue entre les partenaires en charge de sa réalisation.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

135 093 Dollars. Ces ressources sont constituées des financements accordés par la Wallonie aux projets culturels.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Dans le cadre de la Commission mixte permanente 2017-2019, un rapport de mission d'évaluation à mi-parcours a été produit, le 6 décembre 2018. Ce rapport évoque brièvement l'état de mise en œuvre des projets culturels 16 à 23. Ainsi, il est relevé, pour le projet 16, l'envoi de techniciens et d'acteurs pour des formations en Belgique ; la réalisation d'expositions en Belgique et au Sénégal dans le cadre du projet 17 ; les actions signalées pour le projet 19 et 21 et le soutien au FESFOP pour le projet 20. En revanche, le rapport pointe des retards dans la mise en œuvre des projets 18, 22 et 23. En ce qui concerne le rapport du projet 19, la coopération entre Lezards Urbains et Africulturban a été magnifiée ; en matière de recommandations, il a été suggéré l'élargissement du partenariat aux danses urbaines, l'élargissement du soutien au centre de documentation d'Africulturban, la mise en place d'une structure de formation transcontinentale en matière de techniques de spectacles.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ama Management Agency (AMA)

Type of entity:

Private Sector

FOTTI Type of entity: Private Sector
Atelier Graphoui asbl
KaKatar Studio Type of entity: Private Sector
Lézarts Urbains Type of entity: Private Sector
Africulturban Type of entity: Private Sector
Direction du Patrimoine Culturel Type of entity:

Accord de coopération culturelle entre le ministère de la culture de la France et le ministère de la culture et de la communication du Sénégal

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la culture et de la communication

Ministère de la Culture de France

Describe the main features of the policy/measure:

Cet Accord a pour objectif de promouvoir les relations de coopération entre les Parties en matière culturelle, dans les domaines du patrimoine, de la création artistique, de la propriété littéraire et artistique, des industries culturelles et créatives, de la formation, et de développer des programmes, projets et actions permettant des échanges culturels et artistiques, sur la base de l'égalité et de la réciprocité. Afin de renforcer une fructueuse relation de partenariat scientifique, culturel, patrimonial et artistique entre les Parties, le présent Accord vise à définir les modalités permettant de structurer la coopération entre les deux Parties. Les domaines de coopération couverts par l'Accord sont la coopération en matière patrimoniale : les Parties s'engagent à développer leur coopération patrimoniale et en particulier muséale, au moyen notamment d'une meilleure circulation des œuvres et d'un programme de formation des professionnels du secteur ; les industries culturelles et créatives : les Parties soutiennent leur développement respectif, en tant que facteur de lien social ; la création artistique : les parties veillent à favoriser les mobilités et échanges entre artistes et professionnels de la création artistique français et sénégalais à travers notamment des programmes de résidences d'artistes.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

L'Agence française de Développement (AFD) a, dans le cadre de la mesure, financé des études de faisabilité de la Cité du cinéma et de la réhabilitation de la Maison du Gouverneur à Gorée. Autres indicateurs : Défis et difficultés : Les défis sont liés à l'application efficiente de toutes les dispositions contenues dans l'Accord.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

53 674 Dollars sont dégagés par l'Agence française de Développement (AFD) pour les études de faisabilité de la Cité du Cinéma et de la Maison du Gouverneur de Gorée.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

L'Accord a été signé en novembre 2019 et est donc au début de sa phase de mise en œuvre.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

Ministère de la Culture de France

Type of entity:

Public Sector

Agence française de Développement (AFD)

Type of entity:

SENTOO, Coopération Sud-Sud pour le Cinéma Africain

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et de la Communication (Direction de la Cinématographie)

Website of the policy/measure, if available:

http://www.culture.gouv.sn/

Describe the main features of the policy/measure:

SENTOO est une initiative du Centre national de la Cinématigraphie (CNCI) de Tunisie en partenariat avec ses homologues (centres du cinéma et institutions équivalentes en matière de compétences et de missions) de 5 autres pays du Maghreb, d'Afrique centrale et de l'Ouest : le Maroc (CCM), le Sénégal (Direction de la cinématographie, FOPICA), le Mali (CNCM), le Burkina Faso (Direction Générale du Cinéma et de l'Audio-visuel au Ministère de la Culture) et le Niger (CNCN). Imaginé pour et par des professionnels africains, SENTOO est un programme de soutien au développement de projets cinématographiques, visant à : - offrir un accompagnement artistique à des cinéastes africains porteurs d'un projet à fort potentiel, à l'étape de l'écriture, de l'idée au premier traitement ; - poursuivre l'accompagnement des auteurs et des producteurs sélectionnés pendant ces phases de développement ; - favoriser les coopérations Sud-Sud, en particulier les coproductions entre pays d'Afrique Subsaharienne et du Maghreb, en nombre et en qualité.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Le programme SENTOO est un projet novateur et fédérateur. Pour la première fois, un programme impliquant les centres nationaux du cinéma africains dans l'accompagnement des auteurs dans le développement de leurs projets de film est mis en place. Le programme a permis des rencontres et des résidences d'écritures pour les cinéastes originaires des 6 pays parties du programme (Tunisie, Maroc, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Niger). L'appel à candidatures a permis de recevoir 50 projets (dont 11 pour le Sénégal). Les résidences ont réuni, en 2019, 24 participants (dont 6 Sénégalais), pour un total de 128 rencontres réparties sur 3 résidences. Autres indicateurs : Deux nouveaux pays cherchent à rejoindre le programme pour 2020, ce qui est un gage de succès. Des institutions comme l'UNESCO, l'OIF, une société comme Orange et IFT appuient l'initiative, en octroyant des subventions. Défis et difficultés : Renforcer l'attractivité du programme SENTOO pour 2020 et mettre en œuvre le programme de 2020. Un calendrier prévisionnel a été élaboré à cet effet.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

104 712 Dollars (dont 30 515 pour le Sénégal)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Le projet a fait l'objet d'une évaluation en 2019 ; celle-ci a relevé les points positifs et négatifs ci-après. Les points positifs concernent la présence des producteurs attachés aux projets, qui ont rarement l'occasion de passer du temps avec les auteurs. L'opportunité d'écouter ensemble les remarques et les propositions des mentors et des autres intervenants. - La présence d'autres producteurs africains, qu'ils soient expérimentés ou plus « junior » comme le jeune Sénégalais représentant la société Karoninka. Les points négatifs sont relatifs à des coïncidences de calendrier entre des manifestations qui concernent les mêmes publics.

Néanmoins, pour cette première expérience, le constat a été établi d'une faible participation des producteurs africains. - Tous les projets du programme SENTOO étant en phase de développement plus ou moins avancé, leurs auteurs et leurs producteurs n'étaient pas prêts ni suffisamment armés pour affronter la concurrence internationale.

	Partner(s)	engaged in	the im	plementation	of	the	measure:
--	------------	------------	--------	--------------	----	-----	----------

UNESCO

Type of entity:

Public Sector

Organisation internationale de la Francophonie

Type of entity:

Public Sector

Orange

Type of entity:

Private Sector

<u>Protocole de coopération cinématographique entre le Burkina et le</u> Sénégal

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et de la Communication (Direction de la Cinématographie Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso

Website of the policy/measure, if available:

http://www.culture.gouv.sn/

Describe the main features of the policy/measure:

Le Protocole, signé en janvier 2020, a pour objet la mise en place d'une politique de coopération étroite dans les domaines cinématographique et audiovisuel entre le Sénégal et le Burkina. Les Parties s'assistent notamment dans l'élaboration de leurs politiques visant à protéger et à promouvoir leurs expressions culturelles. Ce Protocole est complété par un Accord de coproduction et d'échanges cinématographiques.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Le Protocole n'a pas encore fait l'objet de mise en œuvre. Il faut toutefois relever qu'il contribue au renforcement de la coopération Sud-Sud dans le secteur culturel. Autres indicateurs : Défis et difficultés :

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

L'accord est dans sa phase initiale.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, Burkina

Type of entity:

GOAL 3 - INTEGRATE CULTURE IN SUSTAINABLE DEVELOPMENT FRAMEWORKS





NATIONAL SUSTAINABLE DEVELOPMENT POLICIES & PLANS

National sustainable development plans and strategies recognize the strategic role of:

Culture (in general)

Creativity and innovation

Cultural and creative industries

Please rate from 1 to 4 the type of outcomes expected by the inclusion of culture in national sustainable development plans and strategies 1 most often expected outcome 4 least expected outcome):

Economic (e.g. employment, trade, intellectual property, cultural and creative industries, rural and territorial development): 3

Social (e.g. social cohesion and inclusion, inequality and poverty reduction, values and identity, vulnerable and minority groups, empowerment and human capital, education): 2

Environmental (e.g. natural resources, reducing environmental impact of cultural industries and practices): 4

Cultural (e.g. cultural infrastructure, participation and access to culture, innovation, artists support): 1

Public cultural bodies and agencies responsible for culture or creative industries are involved in the design and implementation of sustainable development policies and plans (i.e. participate in coordination mechanisms such as joint planning committees): NO Cultural industry-led regeneration initiatives and projects at the regional, urban and/or rural levels have been implemented in the last 4 years: YES

Policies and measures facilitate participation in cultural life and access to diverse cultural facilities and expressions, notably addressing the needs of disadvantaged or vulnerable groups (e.g. via reduced entrance fees; audience development, arts education and audiences awareness-raising): YES

Latest data on cultural participation rates by socio demographic variables (sex/age groups/rural- urban/income levels/education levels):

Ces informations sont issues de l'évaluation (par l'ANSD) de la dernière biennale de Dakar et des visites du Musée des civilisations noires Chiffre global 7993 Répartition par sexe (en %) Sexe Pourcentage Homme 57,7% Femme 42,3% Répartition par groupes d'ages (en %) Groupe

d'âges Pourcentage Moins de 18 ans 2,4% Entre 18 et 27 ans 27,2% Entre 28 et 37 ans 29,7% Entre 38 et 47 ans 17,9% Entre 48 et 57 ans 12,5% Entre 58 et 67 ans 7,2% 68 ans et plus 1,0% Non déterminé 2,1% Total 100%

Relevant Policies and Measures:

<u>Appui logistique aux spectacles vivants (Sons et Lumières)</u>

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Service Spectacles sons et lumières

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Music

Performing Arts

Describe the main features of the policy/measure:

Le Service du Spectacle, Sons et lumières encadre les manifestations qui ont un caractère d'intérêt public. Cet appui technique sous forme de mise à disposition d'un personnel qualifié et d'un matériel technique adéquat encadre l'action culturelle dans sa grande diversité.Cet appui se fait conformément à la charte d'exploitation du matériel « Sons et lumières » qui couvre une grande partie de l'agenda culturel national mais aussi des projets structurels portés par des privés et des organisations de la société civile, dont des cérémonies religieuses à caractère national impliquant l'intervention de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication). La contribution logistique du Service du Spectacle Sons et lumières s'effectue par une mise à disposition de matériel de sonorisation, d'éclairage et de construction scénique.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Depuis sa création le « Service de Spectacle Sons et lumières » contribue à l'amélioration des manifestations culturelles au plan national et des conditions optimales de production des professionnels de la culture. La contribution est estimée pour les exercices 2017, 2018 et 2019 à plus de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA sous forme de d'apport logistique qui se répartit comme suit. Pour l'année 2017, le service Sons et lumières a reçu 103 demandes d'appui dont 70 sont couvertes pour une contribution du ministère estimée à cent dix millions (110 000 000) FCFA. Pour l'année 2018, le Service Sons et lumières a reçu 106 demandes d'appui dont 94 sont couvertes pour une contribution du ministère estimée à deux cent trois millions six cent mille francs (203 600 000) FCFA. Pour l'année 2019, le Service Sons et lumières a reçu 134 demandes d'appui dont 70 sont couvertes pour une contribution du ministère estimée à cent quatre-vingt-douze millions (192 000 000) FCFA.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

1000 000 \$

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la culture et de la communication

Type of entity:

Public Sector

Familles religieuses

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Festivals internationaux, nationaux et communaux

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Associations culturelles

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Programme Complexes culturels régionaux

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la culture et de la communication

Service de Coordination des Centres Culturels Régionaux (SCORD)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Music

Performing Arts

Visual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

Le Projet de création des Complexes culturels régionaux a été initié par le Gouvernement afin de renforcer le patrimoine des infrastructures d'accès aux biens, services et manifestations culturels. Il s'agit de favoriser un accès équitable à la culture dans l'ensemble du territoire, y compris pour les personnes en situation de handicap. Les composantes des complexes en construction sont : - une bibliothèque et des espaces d'animations littéraires organisées, - une médiathèque ; - un centre de documentation en ligne et d'accès aux autres services Internet ; - une cinémathèque diffusant des films de fiction, des documentaires, des informations en ligne et animant des sessions de renforcement de capacités aux métiers de l'audiovisuel et des TIC ; - un écomusée ; - un centre d'échanges et de démonstrations autour des savoir-faire et savoirs ; - une salle de spectacle polyvalente ; - une salle d'exposition ; - un théâtre de verdure ; - un bloc administratif ; - un studio d'enregistrement

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les études de faisabilité sont en cours pour la réalisation des 14 complexes culturels régionaux, après identification des sites et réalisation des plans architecturaux. La seule difficulté notée par le service porteur du projet (le Service de coordination des Centres culturels régionaux SCORD) du Ministère chargé de la Culture, c'est l'assiette foncière insuffisante de la région de Saint-Louis.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

400 000 000 FCFA ; soit 660.82061 USD en 2020 Source : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD 2020-2022). Budget de l'Etat

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Les études préalables ont montré qu'avec le Projet l'économie créative sera mieux structurée et que le développement d'un marché de l'art sera facilité. Le Projet permettra également la réalisation de programmes artistiques, socio éducatifs et de rencontres intellectuelles. Des visites sur les sites seront des moyens de développement du tourisme culturel.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Convention de partenariat entre le Ministère du Tourisme et des Transports aériens et le Ministère de la Culture et de la Communication

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère du Tourisme et des Transports aériens Ministère de la Culture et de la Communication

Cultural domains covered by the policy/measure:

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.culture.gouv.sn http://www.mtta.gouv.sn

Describe the main features of the policy/measure:

La Convention de partenariat entre le Convention de partenariat entre le Ministère du Tourisme et des Transports aériens (MTTA) et le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) a été signée le 5 septembre 2019 par les deux responsables des départements concernés. Cette convention a pour objet de renforcer la coopération entre les deux ministères, au regard de la convergence de leurs objectifs. Ainsi les deux Départements décident d'harmoniser leurs stratégies et de mutualiser leurs moyens, en vue de valoriser le patrimoine national, matériel et immatériel et d'en faire l'attrait principal de la promotion de la Destination Sénégal. Il s'agit notamment, à travers la convention, d'œuvrer pour le rayonnement du Sénégal à travers son identité culturelle, source de création dans toutes les formes d'expressions culturelles. Les engagements respectifs des deux Parties sont notamment relatifs à : la structuration et l'encadrement de la promotion touristique du Sénégal ; la mise en valeur des sites, espaces et édifices et tout patrimoine culturel ; la collaboration dans la mise en œuvre de l'agenda culturel du Sénégal ; la mise à la disposition du MTTA de l'inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel ; collaborer à la mise en valeur et à la promotion des manifestations culturelles ; la facilitation des autorisations de tournage et de prises de vue initiées par la MTTA ; la Co-organisation des actions de promotion de la Destination Sénégal ; la promotion du tourisme intérieur et des manifestations culturelles de dimension internationale ; la vulgarisation des dimensions pertinentes de la culture sénégalaise ; la collaboration sur toutes les formes de promotion du tourisme, notamment à travers les acteurs culturels, etc.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

La mise en œuvre de la mesure n'est pas encore effective. Toutefois, la convention indique le dispositif de pilotage et de suivi mis en place pour accompagner la mise en œuvre des actions. Il s'agit de la mise en place d'un comité chargé du suivi et de l'évaluation des actions ; ledit comité est composé des représentants des deux ministères, mais aussi, au besoin, de personnes ressources et d'experts ; il s'agit également de l'élaboration d'un plan d'actions. Le fonctionnement du comité est précisé : il se réunit au moins une fois par an, et davantage à la demande de l'une des deux Parties.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

La Convention de partenariat ne précise pas dans le détail les dispositions financières qui encadrent la collaboration entre les deux ministères. Il est toutefois indiqué que les instruments d'intervention financière des différents fonds que comptent les deux Départements prendront en compte la convention. Il s'agit notamment du fonds de promotion touristique pour le MTTA et des fonds que compte le MCC.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère du Tourisme et des Transports aériens

Type of entity:

Public Sector

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

INTERNATIONAL COOPERATION FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Your country has contributed to or benefited from the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) during the last 4 years:

YES, my country has contributed to the IFCD

YES, a public body or a non-governmental organization in my country has benefited from the IFCD

Development cooperation strategies, including South-South cooperation strategies, recognize the strategic role of creativity and diverse cultural expressions: NO If YES, please provide the name(s) of the strategy and year(s) of adoption:

Politique commune de développement culturel au sein de l'UEMOA, 25 sept 2014 Protocole de coopération en Cinématographique entre Sénégal-Burkina, 17 janv. 2020 SENTOO, Coopération sud-sud pour le cinéma Africain, 2019

Your country manages multi- and/or bilateral technical assistance and capacity building cooperation programmes supporting:

Cultural policy development and implementation in developing countries

Medium, small or micro-enterprise development of creative industries and markets in developing countries

Artists and cultural professionals in developing countries

Value of the total national contribution to the International Fund for Cultural Diversity (in USD):

254.00

2019

Relevant Policies and Measures:

Programme Afrique Créative

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Zhu Culture

Africalia

Bayimba Fondation

Investisseurs &Partenaires

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.afriquecreative.fr

Describe the main features of the policy/measure:

Afrique Créative est un programme d'incubation qui vise la structuration du secteur des industries culturelles et créatives (ICC) en Afrique. En accompagnant et en renforçant les capacités des entrepreneurs sélectionnés, Afrique Créative veut soutenir une croissance durable porteuse de changement. Le programme Afrique Créative est financé par l'Agence Française de Développement et mis en œuvre par avec un consortium de partenaires internationaux conduit par Africalia et composé de Zhu Culture (Sénégal)- Bayimba Fondation (Ouganda)-Investisseur & Partenaires (France) - Africalia Au Sénégal, Afrique Créative est mis en œuvre par ZHU CULTURE. Afrique Créative s'adresse aux opérateurs qui allient créativité et volonté d'entreprendre, afin de maximiser leur potentiel en termes de créations d'emplois et de croissance économique. OBJECTIF DU PROGRAMME AFRIQUE CREATIF : Accompagner le développement des Industries Culturelles et Créatives (ICC) afin de maximiser leur impact tant au niveau social qu'économique. La durée du programme est de 16 mois (septembre 2019 à décembre 2020), mais devrait connaître une extension en raison de la pandémie mondiale du Covid19. Le programme vise : • le renforcement technique par des experts tant au niveau national qu'international ; • l'accompagnement régulier par des mentors ; • la mise en réseau avec des partenaires et investisseurs potentiels ; • la mise à disposition d'une subvention de 75 à 125.000 euros pour accélérer la croissance de l'entreprise ; • le coaching pour la levée de fonds supplémentaires. Les publics ciblés sont constitués des entreprises culturelles et créatives. Les pays ciblés par le programme sont le Sénégal, le Burkina Faso, l'Ouganda et le Maroc. Le programme Afrique Créative comprendra : - un accompagnement technique, tant au niveau du renforcement des capacités entrepreneuriales qu'un coaching sur le plan créatif et culturel ; - un soutien financier pour accélérer le développement de l'entreprise et consolider son modèle économique.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Débuté en septembre 2019, le programme a permis : - l'appel à candidatures lancé à cet effet a identifié 9 entrepreneurs ICC pour intégrer le programme Afrique Créative - l'organisation en novembre 2019 d'un bootcamp à Ouagadougou avec l'ensemble des bénéficiaires (séances de formation, coaching diagnostiques et évaluation des entreprises) ; - la mise à disposition d'un mentor business et d'un mentor créatif pour chacune des entreprises avec des séances de travail hebdomadaires ; - des séances hebdomadaires de E-learning à travers une plateforme conçue pour le programme ; - le versement d'une première tranche de la subvention.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

1.630.000 USD

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Bayimba Fondation

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Investisseurs &Partenaires

Type of entity:

Private Sector

Africalia

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

<u>Promouvoir les initiatives et les industries culturelles au Sénégal : pays Bassari et delta du Saloum.</u>

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Website of the policy/measure, if available:

http://www.culture.gouv.sn

Describe the main features of the policy/measure:

Le programme conjoint de L'ONG « Culture et Développement » et des Départements de Kédougou et Fatick se veut une approche innovante utilisant la Culture comme « entrée » pour assurer le développement socio économique et l'amélioration des conditions de vie des populations (notamment par la promotion des activités génératrices de revenus), conformément aux OMD. Les deux zones concernées par sa mise en œuvre sont été choisies parce que l'une réunit une pléthore de minorités ethniques en plus de la richesse de son environnement naturel (Pays Bassari), et l'autre, de par sa richesse à la fois écologique et naturelle (Sine Saloum). C'est pourquoi, elles ont retenu l'attention de ce programme conjoint (PC) de Promotion des initiatives et des industries culturelles au Sénégal. Ainsi le programme vise spécifiquement à : • préserver et valoriser, en pays bassari, notamment en lien avec d'autres conventions de l'UNESCO, le patrimoine culturel immatériel des communautés et leurs expressions culturelles, et, dans le Delta du Saloum, à promouvoir et à renforcer le potentiel touristique de la région ; • soutenir la mise en œuvre des politiques nationales promouvant l'impact de la culture sur le développement et intégrant les priorités liées aux droits de l'homme et aux populations vulnérables ; • renforcer la dimension genre et l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour sensibiliser les communautés sur les questions liées aux droits de l'homme ; • réaliser les OMD, surtout concernant les plus vulnérables ; • favoriser une meilleure insertion économique et sociale et une meilleure participation de la communauté des acteurs de la culture • impulser une dynamique de développement au niveau des zones opérationnelles par la promotion et la valorisation des initiatives et des industries culturelles, en prenant en compte les composantes droits humains et populations vulnérables (femmes et jeunes).

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Quelques résultats ciblés à travers ce programme : • les revenus des pauvres et des groupes vulnérables intervenant dans le domaine de la culture et développement sont augmentés ; • la durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles est améliorée ; • les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

6.500.000 dollars US

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Le Programme conjoint a contribué à la mise en œuvre du résultat 1 du document du Plan-

cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2007-2011 : « La création de richesse et la lutte contre la faim pour un développement durable ». Les axes d'orientation et les objectifs du programme conjoint étaient en phase avec la politique nationale de réduction de la pauvreté et les priorités définies par le Gouvernement dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II 2006 -2010), ainsi que les orientations de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). Le programme est aussi en phase avec la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre et la Charte nationale du Tourisme.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Type of entity:

Public Sector

UNESCO

Type of entity:

Public Sector

Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)

Type of entity:

Public Sector

Organisation des Nations Unies pour le Développement (ONUDI)

Type of entity:

Public Sector

Organisation internationale du Travail (OIT)

Type of entity:

Public Sector

Direction de l'Environnement

Type of entity:

Public Sector

Direction du Tourisme

Type of entity:

Public Sector

Direction de la Famille et du Genre

Type of entity:

Public Sector

Direction de l'Artisanat

Type of entity:

Plan stratégique de développement culturel de Kédougou

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Conseil Départemental de Kédougou

Describe the main features of the policy/measure:

Le Plan stratégique de développement culturel de Kédougou en élaboration depuis 2014 dans le cadre de la coopération décentralisée entre les Départements de Kédougou (Sénégal) et le Département de l'Isère (France), sous la houlette de Culture l'ONG Culture et Développement et des différents services techniques de la région de Kédougou, a été adopté en 2017. Ce plan stratégique a été élaboré autour de cinq axes : créer, organiser et concevoir une gouvernance de la culture, visant à renforcer le Conseil départemental de Kédougou dans son rôle de pilote et à faciliter la participation des autres collectivités, des services de l'Etat concernés, des acteurs du secteur privé et de la société civile ; encourager la promotion de la diversité et de la cohésion sociale sur le territoire ; aménager le territoire pour favoriser l'accès à la culture ; favoriser l'émergence d'une économie créative ; contribuer à l'attractivité et à la compétitivité du département de Kédougou par la culture. Il envisage diverses autres actions autour de la formation, de l'entrepreneuriat, du patrimoine culturel immatériel et de la lecture publique.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

- Des outils de gouvernance, de pilotage et de coordination au niveau des collectivités territoriales ont été mis en place. - Les élus sont formés à la planification stratégique et à la gestion de projets culturels dans le cadre d'une collectivité. - Les acteurs culturels associatifs et privés sont formés à l'élaboration et la gestion de projets culturels ; - L'accompagnement et le financement des acteurs culturels sont améliorés.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

65 627,56 USD

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère des Collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire

Type of entity:

Public Sector

Agence régionale de Développement (ARD)

Type of entity:

Public Sector

Centre culturel régional de Kédougou(CCR)

Type of entity:

Public Sector

Conseil Département d'Isère

Type of entity:

Public Sector

<u>Projet de construction d'une Maison des Arts à Rufisque en</u> partenariat avec la ville française de Nantes

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ville de Rufisque

Describe the main features of the policy/measure:

La Maison des Arts (MDA), en cours de réalisation, sera un lieu de résidence pour les artistes sénégalais et étrangers, un espace d'expression artistique et d'exposition et une antenne de l'Ecole des Beaux-arts de Nantes Métropole (ESBANM) qui en fera un campus universitaire unique en Afrique. En effet, L'Ecole des Beaux-Arts de Nantes Métropole (ESBANM), dans le cadre de son expansion, développe la possibilité pour ses étudiants en master, de réaliser une partie de leur cursus à l'international. Ainsi l'ESBANM, s'intéresse à l'opportunité de créer un espace de résidence et d'apprentissage à Rufisque pour ses étudiants qui pourraient encadrer des ateliers à destination des enfants et y développer un projet d'éducation artistique autour de l'art africain en s'appuyant sur des outils numériques.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les travaux ont démarré depuis janvier 2020 pour une durée de huit (8) mois. le chantier est visible sur le site de l'ancien commissariat de police de la ville de Rufisque, entre la mairie et le centre d'Etat civil.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

400 millions de francs; soit 800 000 dollars US

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ville de Rufisque

Type of entity:

Public Sector

Ville de Nantes

Type of entity:

Public Sector

Ecole des Beaux-arts de Nantes Métropolitain (ESBANM)

Type of entity:

Public Sector

<u>Semaine Africaine de la Fraternité et de l'Amitié – Afrique de l'Ouest (SAFRA-AO)</u>

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Comité d'Organisation SAFRA.AO

Describe the main features of the policy/measure:

La Semaine de l'Amitié et de la Fraternité en Afrique de l'Ouest (SAFRA.AO) est une initiative de coopération transfrontalière, lancée il y'a 38 ans par des leaders de la jeunesse de Kayes (Mali) et Tambacounda (Sénégal). Aujourd'hui, la SAFRA.AO est portée par plusieurs acteurs des quatre autres villes ayant rejoint ces deux pionnières : Bassé (Gambie), Boké (Guinée), Gabou (Guinée Bissau), et Sélibaby (Mauritanie) Elle a pour mission de : « Contribuer à la coopération transfrontalière et l'intégration sous régionale » ; d'où son slogan : « La SAFRA une initiative à la base pour la coopération transfrontalière et l'intégration sous régionale ». Le Ministère chargé de la Culture étant maitre d'œuvre, son action facilite la mise en perspective culturelle des stratégies de coopération impulsant les dynamiques intégratives. Son objectif général est de : « Promouvoir l'amitié, la fraternité, le bon voisinage, la paix, la sécurité et la coopération transfrontalière entre les peuples des villes des pays membres ». La SAFRA.AO consiste à organiser annuellement, de façon tournante, dans l'une des villes membres, une édition placée sous un thème fédérateur, en vue de renforcer les liens d'amitié et de fraternité entre les populations dans l'espace transfrontalier. Cette édition se déroule à travers diverses manifestations sportives, culturelles, socioéconomiques, éducatives et de réflexion stratégique. Depuis sa 18ème édition organisée en décembre 2004 à Tambacounda, la SAFRA a inscrit dans son agenda, le volet Politique et Développement avec notamment l'organisation d'un symposium portant sur un thème fédérateur et facteur d'intégration. Les manifestations culturelles, outre qu'elles offrent une vitrine de la créativité et de la création artistiques des pays que représentent les villes, illustrent la transversalité de la culture dans les différents thèmes de la Semaine. Le Comité scientifique du Symposium est chargé, à chaque édition, en rapport avec le Comité local du pays organisateur et le Bureau de Coordination, de formuler la thématique de la rencontre annuelle et d'organiser les communications et débats.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

- Les liens d'amitié et de fraternité entre les villes membres et leurs populations sont renforcés à travers les diverses manifestations. - Une vision inclusive et participative du sport et d'une culture nouvelle est promue à travers les manifestations sportives et culturelles. - Les participant(e)s sont informé(e)s et sensibilisé(e)s sur les opportunités d'emplois et de professionnalisation dans l'Espace SAFRA. - Des échanges commerciaux sont facilités entre les opératrices et opérateurs à travers la foire sous régionale de l'AF SAFRA.. - Des partenariats sont noués entre l'AF/SAFRA et d'autres organisations, notamment de femmes. - Des partenariats sont consacrés entre des organismes locaux de la Croix Rouge et les Chambres consulaires. - Des acquis sont enregistrés dans le développement institutionnel de la SAFRA.AO avec l'initiation de partenariats avec les institutions sous régionales. - La pose de la première pierre de la Maison de la SAFRA à Tambacounda est effectuée. - Le réseautage entre les dépositaires d'enjeux est redynamisé et renforcé.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

200000 USD

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

- Impliquer les jeunes dans le Comité d'organisation ; - augmenter l'appui de la CEDEAO et du ministère de la Culture et de la Communication.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

CEDEAO

Type of entity:

Public Sector

Commune de Koumpentoum

Gouvernance de Tambacounda

Type of entity:

Public Sector

Préfecture de Koumpentoum

Type of entity:

Public Sector

Associations sportives et culturelles, les GPF

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

GOAL 4 - PROMOTE HUMAN RIGHTS AND FUNDAMENTAL FREEDOMS





GENDER EQUALITY

Ministries, governmental agencies and/or parliamentary bodies in charge of gender equality:

Exist and are relevant for artists and cultural professionals

Policies and measures to support the full participation of women in cultural life have been implemented during the last 4 years: YES

Policies and measures have been adopted to support the recognition and advancement of women as artists, cultural professionals and/or creative entrepreneurs, (e.g. ensure equal pay for equal work or equal access to funding, coaching or mentoring schemes, anti-discrimination measures, etc.): YES

Data is regularly collected and disseminated to monitor:

-

Percentage of total public funds given to female artists and cultural producers:

13.40%

2019

Percentage of women/men in decision-making /managerial positions in public and private cultural and media:

Sexe Pourcentage Hommes 36,4% Femmes 63,6% Total 100,0%

Percentage of women receiving art national prizes/awards:

60.00%

2017

Relevant Policies and Measures:

Promotion de femmes artistes

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

« Backing Band », Orchestre Jigeen Ñi

Cultural domains covered by the policy/measure:

Music

Describe the main features of the policy/measure:

Il s'agit de la création, pour la première fois dans l'histoire de la musique sénégalaise, d'un orchestre « Backing Band » constitué à 100% de femmes instrumentistes dénommé

Orchestre Jigeen Ñi qui développe son propre répertoire. L'Orchestre Jigeen Ñi accompagne aussi des chanteuses et chanteurs qui n'ont pas d'orchestres. Il vise aussi à redonner à la femme instrumentiste sa place dans le monde de la musique au Sénégal. Cet orchestre a été initié par un entrepreneur sénégalais basé à Dakar, engagé et sensible aux problématiques de l'emploi et du genre dans le secteur de la culture. Son défi majeur est de mettre en œuvre les compétences de femmes musiciennes et chanteuses, leur savoir-faire et leur expérience acquise au service d'un monde culturel nouveau.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

L'Orchestre Jigeen Ñi est aujourd'hui une réalité et il assure de plus en plus de prestations. Il participe à des campagnes de sensibilisation. Pour l'année 2018, il a participé : • au 62e Congrès Libéralisme 4.0 au C.I.C.A.D; • à la 9e édition du Festival Métissons de Saint-Louis; • à la Soirée de Gala We Management.sn à la Maison des Cultures Urbaines de Dakar ; • à la Campagne de Sensibilisation sur les Violences Faites aux femmes et aux jeunes Filles (MGF) à la Medina rue 29x26. Pour l'année 2019, il a participé : • au Gala du Mouvement PUR au Club House de DIAMAGUEN; • il s'est produit à l'Alliance Française de Kaolack; • au Grand Théâtre lors du Sargal Djigeen Gni ; • à la 7ème édition du Festival Urban Woman Week à la M.C.U de Dakar ; • à la 4ème édition du Festival Talibé Taliberté à Mbour (Saly) ; • au Concert Ndogou au TERROU-BI HOTEL de Dakar ; • à la Campagne GGE à Pikine avec l'ONG Plan International ; • à la Scène Nationale Fête de la Musique à la place de l'obélisque ; • à la Campagne GGE au Grand Théâtre de Dakar avec Plan International ; • à la Semaine Jeunes SIDA à Kolda avec le Ministère de la Jeunesse du Sénégal et ses partenaires ; • au Festival Made In à la Maison de la Culture Douta Seck ; • à la Conférence Internationale GOFOWISER : "Femmes et Sciences " au King Fahd Palace Dîner ; • à la célébration du centenaire interne et International Food Day de l'ONG Save the Children ; • au Comores KamArt Festival au Centre Culturel Blaise Senghor; • au Classic Show Act2 avec artiste Sister LB; • à la rencontre nationale du projet Sister-Create de l'ONG Plan International à Saly; • au Festival International Hip – Hop en Couleurs édition 2019 ; • Au Festival Taaru Gandiol de Saint-Louis. Pour l'année 2020, il a participé : • à Guédiawaye avec l'OIM à la Campagne Migration ; • au Concert du TERROU-BI HOTEL de Dakar.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Plan International

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

ONG Save the Children

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Maison des Cultures Urbaines de Dakar

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

TERROU-BI HOTEL de Dakar

Type of entity:

Private Sector

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

Promotion de la femme

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Genji Hip hop 19 Sotrac Mermoz Waru Studio/ genjihiphop@gmail.com

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Music

Performing Arts

Visual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

Genji Hip Hop est une association qui regroupe des femmes artistes et activistes de diverses nationalités évoluant dans le Hip Hop et les Cultures Urbaines au Sénégal. Le nom Genji vient du verlan de "Jigeen" qui veut dire "femme" en langue wolof et de hip-hop. Elle compte actuellement 81 femmes artistes rappeuses, chanteuses, mélomanes, journalistes, photographes, conteuses, danseuses, dj, managers et coordonnatrices de projets, etc. Elle a renouvelé son bureau lors d'une assemblée générale de renouvellement, le samedi 10 février 2018 à Waru Studio, à Mermoz Dakar. Genji Hip Hop permet aux femmes engagées dans le Hip Hop de : • se retrouver, • mutualiser leurs moyens, • créer un espace de solidarité et dynamiser la création dans les cultures urbaines. Il s'agit désormais de compter sur la présence des femmes dans le mouvement Hip Hop. Genji Hip hop est promotrice du festival Waxal Sunu Bob qui propose une programmation 100% féminine. Waxal Sunu Bob signifie « Parler de nous-mêmes, par nous-mêmes » en langue wolof.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

- Conférence + second troc au Musée de la Femme Henriette Bathily Co-organisation d'Urban Women Week (concert, formation) Co-organisation de Passer'elles (conférence et graff), Organisation de sessions shooting pour les membres, Projection du film « Goor dongue », « Les mamans de l'indépendance » en 2017 Participation au sit-in de la campagne de lutte contre les viols et les violences faites aux femmes : performance théâtrale
- Enregistrement d'un single qui fait partie de la campagne de lutte contre les mariages précoces et forcés Atelier de Slam avec 20 jeunes filles du CEM Kennedy. La première édition du festival « Waxal Sunu Bob » du 21 au 23 novembre 2019 à Dakar a permis à "Genji" : une plus grande ouverture au paysage culturel sénégalais, plus précisément dans le milieu du hip hop et des cultures urbaines ; l'initiation de plus de 35 jeunes femmes à des métiers ; la création d'un espace d'expression et d'échange des membres ; l'organisation durant 3 jours d'échanges sur divers sujets : la liberté d'expression, la misogynie dans le hiphop, les discriminations, l'inégalité des salaires, le sexisme, entre les femmes artistes, activistes, mélomanes ou encore étudiantes ; l'organisation de 3 panels de discussion, 5 workshops et un concert avec la participation des membres de "Genji Hip-hop" et du public.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

African Women's Développement Found (AWDF)

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Centre culturel Blaise Senghor

Type of entity:

Public Sector

Maison des cultures Urbaine de Dakar

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Centre "Yennenga"

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

ARTISTIC FREEDOM

The constitution and/or national regulatory frameworks formally acknowledge:

The right of artists to create without censorship or intimidation

The right of artists to disseminate and/or perform their artistic works

The right for all citizens to freely enjoy artistic works both in public and in private

The right for all citizens to take part in cultural life without restrictions

Independent bodies are established to receive complaints and/or monitor violations and restrictions to artistic freedom: NO

Initiatives to protect artists at risk or in exile have been developed or supported by public authorities during the last 4 years (e.g. providing safe houses, guidance and training, etc.): NO

Measures and initiatives intended to ensure transparent decision-making on government funding/ state grants and awards for artists exist (e.g. through independent committees, etc.): YES

Social protection measures that take the professional status of artists into account have been adopted or revised in the last 4 years (e.g. health insurance, retirement schemes, unemployment benefits, etc.): YES

Economic measures that take the status of artists into account have been adopted or revised in the last 4 years (e.g. collective agreements, income tax and other regulatory frameworks, etc.): YES

Relevant Policies and Measures:

Entente Sénégal- Québec pour les résidences artistiques croisées Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Conseil des Arts et des Lettres du Québec

Cultural domains covered by the policy/measure:

Music

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.culture.gouv.sn

Describe the main features of the policy/measure:

L'entente entre le Ministère de la Culture et de la Communication du Sénégal et le Conseil des arts et des lettres du Québec pour une résidence de création de deux mois est la formalisation de l'accord bilatéral entre le Québec et le Sénégal dans le secteur culturel entériné, le vendredi 27 avril 2018 à Dakar. Elle permet la confrontation d'un point de vue artistique différent, et favorise l'établissement de liens durables entre les artistes sénégalais et les artistes québécois. L'entente vise à contribuer ainsi au développement des démarches artistiques de la créativité et à créer un programme d'échanges de résidences d'artistes dans le domaine des arts visuels. Le programme de l'Entente prévoit chaque année la réalisation au Sénégal d'une résidence de création d'artistes québécois et la réalisation au Québec de résidence de création de deux mois d'artistes sénégalais. Au Sénégal les artistes québécois sont accueillis au Village des Arts de Dakar. Au Québec les artistes sénégalais retenus seront

accueillis au Centre Clark de Montréal. Le Sénégal met à la disposition des artistes québécois : - Un logement à Dakar - un espace de travail au Village des arts pendant une période de deux mois - assure la collaboration avec la structure d'accueil le Village des Arts - un encadrement professionnel Le Québec s'engage à prendre en charge : - Les frais de déplacement - les frais de séjour Les frais de subsistance Les frais de réalisation de projet des artistes sénégalais sélectionnés

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

L'entente est considérée comme une volonté permanente d'harmonisation des politiques et d'échanges de bonnes pratiques arrimées à un dialogue artistique réel et profond entre le Sénégal et le Québec. Le programme d'échanges d'artistes et d'ateliers de résidences a été jusqu'ici mis en place dans le domaine des arts visuels, à la faveur de son renouvellement pour la période 2021-2022, il a été étendu à la chanson et à la musique. Deux artistes de part et d'autre ont déjà bénéficié de cette opportunité.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Chacun des deux pays a prévu de mettre à disposition un budget de 5000 dollars canadiens soit au total environ 8500 US dollars et 1 200 US dollars pour le Sénégal

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Conseil des arts et de la culture du Québec

Type of entity:

Public Sector

Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Type of entity:

Public Sector

Ministère des relations internationales et de la Francophonie

Type of entity:

Public Sector

Centre des musiciens du monde du Québec

Type of entity:

Private Sector

Direction des Arts

Type of entity:

Public Sector

Villa Ndar Saint-Louis

Type of entity:

Private Sector

<u>Appui à l'organisation de manifestions culturelles et à la production</u> artistique

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction des Arts

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Website of the policy/measure, if available:

http://www.Culture.gouv.sn

Describe the main features of the policy/measure:

Le Ministère de la Culture et de la Communication consacre une part importante de son budget en aide directe aux actions culturelles portées par les associations, les collectivités, les entreprises privées et les particuliers. Cette option traduit sa volonté de partager avec l'ensemble des opérateurs culturels, sur tout le territoire national, la mise en œuvre de la politique culturelle définie par le Chef de l'Etat. Le fonds d'aide aux artistes contribue à la transformation structurelle des bases de l'économie par une promotion du capital humain, de la bonne gouvernance. Il renforce l'Etat de droit, avec le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale. Le fonds d'aide participe à l'aménagement du territoire et à la territorialisation des politiques culturelles. Toute personne morale de droit privé ou de droit public ou toute personne physique peut en bénéficier, si elle répond aux conditions d'octroi de la subvention ; il s'agit des : • organisations professionnelles de la culture et associations culturelles dûment déclarées ou enregistrées, suivant les dispositions légales en vigueur ; • entreprises culturelles privées, cabinets d'experts et de consultants à vocation culturelle dument déclarées et/ou enregistrées ; • artistes et acteurs de toutes les filières d'expression artistique (arts visuels, musique, danse, théâtre, mode, stylisme, cultures urbaines, etc.), des organisateurs d'évènements personnels, d'expositions, de spectacles, d'échanges artistiques, de promotion de la propriété littéraire et artistique.... Après un appel à candidatures, les subventions sont attribuées par le Ministre de la Culture et de la communication après avoir pris connaissance des travaux du comité de gestion mis en place pour statuer sur les dossiers de demande reçus.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la communication

Type of entity:

Public Sector

Artistes et acteurs	
Type of entity:	
Civil Society Organization (CSO)	
Entreprises culturelles privées	
Type of entity:	
Private Sector	
Consultants	
Type of entity:	
Private Sector	
Associations	
Type of entity:	

Civil Society Organization (CSO)

Appui à la promotion et au développement des Arts et des Lettres

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le grand prix du Président de la République pour les Arts

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

Il est institué un prix dénommé « Grand Prix du Président de la République pour les Arts et les Lettres». Pour les Arts, Il concerne les disciplines suivantes : les arts visuels ; la danse ; la musique ; la mode et le stylisme ; les arts dramatiques ; le cinéma et l'audiovisuel ; les disciplines des cultures urbaines. Les lauréats bénéficient d'une reconnaissance, d'une distinction et d'une récompense financière. Pour les Lettres, il concerne les écrivains sénégalais. Le « Grand Prix du Président de la République pour les Arts et les lettres » est régi par 2 règlements intérieurs et a pour but de promouvoir le développement des arts ; honorer et récompenser, dans le domaine des arts, l'artiste (créateur, interprète) ou groupe d'artistes sénégalais et l'écrivain qui se seront distingués par la qualité de leurs œuvres présentées. Le grand jury du «Grand Prix» est nommé par arrêté du Ministre de la Culture et de la Communication. Sept (7) jurys sectoriels effectuent une présélection selon des critères établis. Il procède à l'attribution du « Grand Prix du Président de la République pour les Arts et des Lettres » et du « Prix d'encouragement ». Peuvent concourir les artistes (créateurs, interprètes) ou groupes d'artistes sénégalais qui évoluent dans les disciplines retenues. Pour le grand prix des lettres, peuvent concourir toute personne de nationalité sénégalaise, établie au Sénégal ou à l'étranger et écrivant en langue française ou en langues nationales. Le « Grand Prix du Président de la République pour les Arts et les Lettres » est attribué à l'écrivain et à l'artiste (créateur, interprète) ou groupe d'artistes sénégalais ou l'écrivain qui ont obtenu le plus grand nombre de voix à l'issue des délibérations.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Pour l'édition 2017, trois prix ont été décernés aux lauréats : deux (2) Grands Prix du Président de la République pour les Arts, un Grand Prix pour les Lettres et deux Prix d'encouragement pour les Arts et les Lettres. Pour l'édition de 2017 les lauréats des « Grands Prix du Président de la République pour les Arts » ont bénéficié chacun d'une somme de vingt millions (20.000.000) de francs CFA et d'une distinction ; les prix d'encouragement ont été dotés de deux (2 000 000) FCFA par lauréat. Les distinctions sont remises par le Chef de l'Etat au cours d'une cérémonie solennelle. Les dotations du Prix ont été revues ont été doublées à l'occasion de l'édition 2017. Pour rappel, les dotations initiales étaient

respectivement de 10 et 2 millions, mais c'est le Chef de l'Etat qui avait décidé de les doubler.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

172 000 \$

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la Culture et de la Communication

Type of entity:

Public Sector

Artistes

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Ecrivains

Type of entity:

Private Sector

Appui à la professionnalisation dans le secteur de la culture

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Loi sur le statut de l'artiste

Cultural domains covered by the policy/measure:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

L'effectivité des droits fondamentaux, notamment ceux liés à une protection sociale adéquate et à la liberté d'association n'est pas encore garantie, ce qui justifie une intervention du législateur à travers une loi sur le statut de l'artiste. Le long processus d'élaboration du projet de loi a été mené par le ministère en charge de la culture dans une approche participative et inclusive. L'avant-projet de loi sur le statut de l'artiste a pour objectif de mettre en œuvre une relation de travail adaptée au contexte particulier des travailleurs culturels. L'avant-projet reconnaît à l'artiste et aux professionnels de la culture un statut qui consolide l'option de protection des arts et des lettres telle qu'exprimée dans la Constitution. Le statut de l'artiste reconnait aux professionnels leurs libertés, leurs droits moraux, économiques et sociaux. Le projet de loi réaffirme les droits fondamentaux des professionnels de la culture, précise la qualification et l'encadrement des contrats de collaboration professionnelle, les conditions d'accès aux professions indiquées et les conditions du soutien de l'Etat à la promotion culturelle. L'avant-projet de la loi sur le statut de l'artiste s'articule autour de quatre chapitres et 34 articles.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Le projet de loi est dans le circuit administratif pour son vote par l'Assemblée nationale.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère de la culture et de la communication

Type of entity:

Public Sector

Associations faitières

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Acteurs culturels

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

MEASURES AND INITIATIVES REPORTED BY CIVIL SOCIETY ORGANIZATIONS

Describe how the CSO form has been used to promote collaboration with CSOs in the preparation of this report, including the distribution of the form and the modalities of collection and analysis of the information received. Please indicate the percentage of measures and initiatives received that have been considered as relevant by the Party and included in the QPR.:

La participation de la Société Civile à l'élaboration du second rapport quadriennal du Sénégal s'est faite conformément à la procédure du nouveau formulaire et à la stratégie de collecte, traitement des informations et rédaction définie par l'Etat. A cet égard, plusieurs organisations de la société civile ont activement participé au processus du second rapport quadriennal : - Réunion de consultation multipartite au profit de l'équipe nationale de rédaction du rapport quadriennal - Atelier national de formation au bénéfice des responsables des organisations les plus représentatives de la société civile - Atelier de consultation de la société civile de Dakar - Participation des représentants de la société civile dans les équipes de collecte et de traitement des mesures territoriales à ce titre ils ont été bénéficiaires d'une formation délivrés par une délégation de l'équipe nationale à l'ensemble des acteurs des quatorze (14) régions. - Mise à disposition du formulaire spécifique à la collecte des mesures et initiatives rapportées par la société civile - Collecte des différents formulaires - Traitement des formulaires et sélections Neuf formulaires contenant les mesures et initiatives jugées les plus pertinentes ont été reporté dans le rapport sur un total de Vingt Huit (28) formulaires collectées à Fatick, Kafrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Matam, Saint Louis, Sédhiou et Tambacounda et Dakar.

GOAL 1 - Support sustainable systems of governance for culture:

Festival de Musique Urbaines de Bignona (FESMUB)

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Momar DIONGUE EMAIL: momarmayo@yahoo.fr TÉLÉPHONE: 77 300 07 76.

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Music

Performing Arts

Describe the main features of the measure/initiative:

Le FESMUB, festival des musiques urbaines de Bignona, est, depuis 2012, l'un des événements phares du hip- hop casamançais. C'est le projet phare de l'association des arts et cultures urbaines de Bignona, AACUB. Le FESMUB est une invite aux populations habitant le département de Bignona à œuvrer pour une paix définitive et durable en Casamance par le biais de la culture dite urbaine. En outre, le FESMUB est un moyen de promouvoir la réussite socio-professionnelle locale. La jeunesse casamançaise, lésée et frustrée pendant des décennies à cause d'un conflit qui n'a que trop duré, a de plus en plus tendance à s'exiler, dans une quête perpétuelle d'un meilleur cadre de vie. L'exode rural ou l'immigration (surtout clandestine) ne sont pas les meilleures solutions au mal-vivre de la jeunesse. C'est dans cette optique que le thème de cette édition a été choisi : «REUS-SIR ICI, C'EST POSSIBLE». En

résumé, cet événement culturel vise donc au renforcement de cet élan de paix et de stabilité sociale. Des actions sont menées, à chaque édition, pour une prise de conscience plus forte des populations et des jeunes en particulier sur la non-violence, la paix et l'entrepreneuriat. Le FESMUB, qui est un festival de dimension nationale, permet à la population de Casamance, particulièrement de Bignona, surtout à sa jeunesse, de bénéficier d'un large cadre d'échanges, tout en restant dans une ambiance de divertissement, avec différents artistes venant du reste du territoire national. C'est dans ce cadre que le FESMUB, avec un programme de 72 heures (en général), invite la jeunesse casamançaise, bignonoise en particulier, à réfléchir sur la situation de sa région naturelle et du Sénégal, tout en s'épanouissant. Le FESMUB est une vaste tribune d'activités urbaines. A chaque édition, des dizaines de jeunes sont formées (ou initiés) dans différents secteurs : graffiti, techniques d'écriture (slam), écriture de projets, techniques de Musique Assistée par Ordinateur, Djing, danse urbaine.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

- Une vingtaine de jeunes formés dans les métiers des cultures urbaines (Djing, MOA, photo...) - Promotion des jeunes à travers la sortie de 02 productions musicales dont 01 un groupe de filles - Bignona est devenue, grâce à ce festival, une ville des cultures urbaines.

Le Guichet Unique des Spectacles

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Association des Métiers de la Musique du Sénégal – AMS

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Music

Performing Arts

Describe the main features of the measure/initiative:

La version courante de l'avant-projet de loi sur le statut de l'artiste institue une présomption de contrat de travail pour les artistes et professionnel du spectacle qui conférera à la majorité d'entre-deux un statut de salarié et donc un accès aux caisses de sécurité sociale, en particulier une protection en matière de santé, allocations familiales et retraites. Dans le même temps des accords collectifs de travail sont en cours de négociation avec des employeurs de lieux de production et de diffusion de spectacles. Enfin, la Mutuelle Nationale de Santé des Acteurs Culturels (MNSAC) qui a vocation à couvrir tous les travailleurs culturels, y compris les artistes a démarré ses activités sur presque tout le territoire du Sénégal. Des questions essentielles se posent pour la mise en œuvre de toutes ces avancées sociales. 🖺 La première sera la capacité et la possibilité donnée aux employeurs, qu'ils soient particuliers, occasionnels, associatifs, organisateurs et producteurs de spectacles, collectivités publiques de s'acquitter du versement des cotisations sociales employeurs et salarié.e.s aux différentes caisses sociales. 🖹 La deuxième sera relative à l'établissement des contrats de travail et des bulletins de salaire par l'ensemble de ces employeurs. 🗷 La troisième portera sur le coût et la charge administrative imposés aux employeurs d'artistes du fait du versement des cotisations sociales auprès de chaque caisse sociale, de l'établissement des contrats de

travail et des bulletins de salaire. 🗷 La quatrième concernera l'articulation entre droit à la sécurité sociale et protection apportée par la mutuelle de santé. 🕅 La cinquième sera liée aux questions de fiscalité applicable dans le contexte du salariat intermittent qui concerne la majorité des artistes interprètes. Pour ne pas encourager le travail clandestin, il est essentiel que la mise en œuvre de toutes ces nouvelles obligations pour les employeurs soient aussi simples et faciles que possibles et ne se traduisent pas par des « tracasseries » administratives qui pourraient être évitées. Il est proposé la création d'un Guichet unique des Spectacles des cotisations sociales pour tous les employeurs d'artistes et de professionnel du spectacle qu'il s'agisse de spectacle vivant ou de spectacle enregistré (enregistrement, audiovisuel). Le Guichet Unique repose sur une déclaration Unique simplifiée qui organise le versement groupé des cotisations sociales par les employeurs, les répartit aux différentes caisses, établit un bulletin de salaire mensuel (ou trimestriel) pour chaque artiste. Cette DUS précise la période d'emploi, la convention collective ou l'accord collectif applicable, le salaire brut, et les taux de cotisation. Elle est signée par l'employeur et par l'artiste ou le professionnel du spectacle et vaut contrat de travail simplifié, lequel peut être complété par le contrat prévoyant l'ensemble des conditions applicables au spectacle. Le support peut être papier en attendant la mise en place informatisée des déclarations dématérialisées. Le vecteur de cette DUS pourrait être les employeurs et/ou les salarié.e.s. Les frais de fonctionnement, que l'on pourrait imaginer avoisinant les 8% de la masse salariale, seraient acquittés par les employeurs en contrepartie de cette simplification administrative. La conception, la création et la mise en œuvre du Guichet Unique des Spectacles dont l'opérateur devrait être la sécurité sociale, demandera un investissement liminaire pour concevoir et réaliser l'ensemble des supports physiques et dématérialisés, des procédures et des flux entre utilisateurs, Guichet Unique, caisses sociales... Plan de travail élaboré par l'AMS pour la conception et la création du Guichet Unique des Spectacles : 1. Le champ employeur 2. Mise en œuvre de la procédure unique de déclaration 3. Assiettes et taux de cotisations sociales 4. Date de paiement des cotisations sociales 5. Les bulletins de salaire 6. L'articulation éventuelle avec la MNSAC 7. L'utilisation possible aux fins de prélèvements fiscaux 8. La tutelle et le comité de suivi du Guichet unique des spectacles 9. La dématérialisation 10. La plate-forme numériqueinternet qui permettra de donner tout renseignement et notamment, à partir de la masse salariale de calculer le salaire brut, le salaire net, les cotisations sociales employeurs et salariés 11. Les données statistiques rendues possible par le Guichet unique des spectacles 12. Le contrôle des frais de lancement du Guichet Unique des spectacles

Does it specifically target young people?: YES

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

Proposition de convention et négociations : Le 30 mars 2019, les cadres de l'AMS se réunissent pour passer en revue la feuille de route et s'imprégner des détails à discuter avec les employeurs dans la proposition de convention 2017 révisée en fin d'atelier. 🕅 Le 16 mai 2019. L'AMS rencontre Mr Samba SY, Ministre du Travail, en présence des membres de son Cabinet et ses experts en contrat du travail. Présentation de l'AMS et de son projet concernant la Négociation Collective, processus de l'Accord Collectif avec différents employeurs, la question de la Protection Sociale, du Statut de l'Artiste et des Professionnels

de la Culture. Le Ministère du Travail se dit ravi et impressionné par les initiatives de l'AMS et se propose de mettre en place une commission paritaire composé d'artistes et employeurs de la musique dès que ces derniers tombent d'accord sur la désignation de leurs représentants et une proposition d'accord collectif. R Après plusieurs rencontres sectorielles, une réunion de travail avec les employeurs a enfin lieu le 05 décembre 2019. La proposition de convention est passée en revue article par article. Mais les employeurs affichent leur réticence à signer car l'idée de devoir remplir à chaque prestation des musiciens des bulletins de paie et assurer le suivi administratif ne leur plait pas. Ils proposent à l'AMS de réfléchir à un système de mutualisation des cotisations sociales par un prestataire. Il est alors proposé par l'AMS la création d'un Guichet unique des Spectacles des cotisations sociales pour tous les employeurs d'artistes et de professionnel du spectacle qu'il s'agisse de spectacle vivant ou de spectacle enregistré (enregistrement, audiovisuel 🗷 Le 20 décembre 2019, l'Ams remet la note d'intention sur le guichet unique aux conseillers culturels de la présidence de la république qui fixent une rencontre au 09 janvier pour travailler sur les articulations techniques de la mise en place de ce quichet telles que proposées par notre organisation. Copie est envoyée également au Bit, au ministère du travail et celui de la culture. 🞚 Un atelier national devait avoir lieu du 24 au 27 mars 2020 à Dakar avec toutes les parties prenantes pour étudier les modalités pratiques de la mise sur pied du guichet unique. La pandémie mondiale covid-19 en décidera autrement.

GOAL 2 - Achieve a balanced flow of cultural goods and services and increase the mobility of artists and cultural professionals:

Festival Africa Fête

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Tringa Musiques Et Développement

Africa Fête

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Music

Website of the measure/initiative, if available:

http://www.africafete.com

Describe the main features of the measure/initiative:

Le Festival Africa Fête est un festival de musiques. Créé en 1978 à Paris, par feu Mamadou Konté, il a accompagné la carrière des artistes qui sont devenus aujourd'hui célèbres comme Manu Dibango, Salif Keïta, Youssou N'Dour, Ismaël Lô, Baaba Maal, Angélique Kidjo, Touré Kunda, Kassav (Caraïbes), Cheikh Lô, Didier Awadi, Coumba Gawlo Seck, ... Les principaux objectifs du festival sont : • participer à la structuration, à la professionnalisation et à la promotion du secteur culturel ; • promouvoir de nouveaux talents africains ; • faciliter l'accès et la circulation des œuvres artistiques et culturels ; • promouvoir la collaboration entre artistes pour une création favorisant la diversité culturelle ; • rendre accessibles les concerts à un large public ; • promouvoir le genre et l'équité dans le secteur culturel ; • favoriser le développement économique, culturel et social ; • Eveiller les consciences sur les causes humanitaires. Il est géré par 2 associations : Tringa Musiques et Développement, basée à Dakar au Sénégal, et Cola Production, basée à Marseille en France II a été organisé dans plusieurs pays dont : • Plus de 20 éditions en Europe ; • 6 éditions aux Etats-Unis ; • 19

éditions au Sénégal ; • 15 éditions à Marseille ; • 03 éditions au Bénin ; • 02 éditions au Cameroun ; • 03 éditions à Montreuil ; • 01 édition à Bordeaux. Sa programmation est composée d'artistes confirmés de renom, d'artistes en émergence, mais également d'artistes jeunes talents pour participer à leur découverte auprès des publics et du monde de la culture. Décentralisé au Sénégal, le festival est organisé tous les mois de décembre à Dakar et dans d'autres régions. Il se produit tous les mois de juin à Marseille en France. Grâce au soutien du Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Secrétariat ACP), dans le cadre de son programme ACP-UE d'appui aux secteurs culturels ACP « ACPCULTURES+.EU », financé par l'Union Européenne, le Festival Africa Fête est devenu itinérant pendant 3 ans (2013-2015) avec le projet FAFI, Festival Africa Fête Itinérant, en parcourant 3 pays d'Afrique (Sénégal, Bénin, Cameroun) et 1 pays d'Europe (France). Le FAFI, a visité les villes de Cotonou, Yaoundé, Marseille, Dakar, Saint-Louis, Louga, Kaolack, Tambacounda et Ziguinchor et a fait circuler une trentaine d'artistes et de professionnels de la culture en Afrique (Sénégal, Bénin, Cameroun) et en Europe (France).

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

Le festival en chiffre : - Plus de 200 groupes musicaux de styles différents programmés ; - Plus de 100 soirées / spectacles produits ; - Plus de 500 artistes, acteurs et professionnels de la culture impliqués ; - Près de 100 professionnels du spectacle formés ; - Près de 20 conférences et points de presse organisés ; - Plus de 10 résidences artistiques organisées en Afrique et en Europe ; - 02 ateliers artistiques et radiophoniques ; - Plus de 10 séminaires / conférences sur le genre et les problématiques du secteur culturel - Près de 10 pays visités ; - Près de 20 pays impliqués ; - 06 régions visitées au Sénégal ; - Près de 100 000 spectateurs.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DOCUMENTAIRE DE SAINT-LOUIS

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Krysalide diffusion (Lille)

Suñuy Films Saint-Louis/Dakar, Sénégal

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Cinema/ Audiovisual Arts

Design

Media Arts

Music

Performing Arts

Publishina

Visual Arts

Website of the measure/initiative, if available:

http://www.kdiffusion.com

Describe the main features of the measure/initiative:

· Constituer, valoriser et accompagner à Saint-Louis un programme de films documentaires de

création tournés en Afrique ; • Valoriser les films documentaires africains (contemporains, patrimoine) et la création d'espaces de débats citoyens avec les auteurs des films • Valoriser le genre documentaire • Faire de Saint-Louis un point de convergence annuel des professionnels du film documentaire africain • Promouvoir l'expression citoyenne, l'éducation au développement, à la solidarité internationale par le biais de films documentaires • stimuler la création par la jeune génération africaine

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

• Une centaine de films de documentaire est produite par différents pays africains francophones • Des résidences d'écritures sont organisées • Des films sont sélectionnés et présentés au festival Tenk • Des rencontres et échanges sont organisés entre producteurs, diffuseurs et bailleurs • Des débats sont organisés entre réalisateurs et grand public • Des films de court, moyen et long métrage sont récompensés • Des films sont projetés dans les quartiers et autres établissements scolaires et universitaires • Des stages et des emplois temporaires sont offerts aux jeunes

FESTIVAL INTERNATIONAL DE THEATRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (FITAO)

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Association Casamance en Scène

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Music

Performing Arts

Website of the measure/initiative, if available:

http://www.bousaana.com/

Describe the main features of the measure/initiative:

Le festival Casamance en scène est un événement théâtral organisé tous les ans par la compagnie Bou-Saana et qui a pour ambition de se placer sous le signe de la qualité, de la création, de l'expérimentation, de la rencontre et de l'échange, en prenant toute sa place dans le rendez-vous universel du donner et du recevoir En accord avec les responsables institutionnels sénégalais et autres partenaires, après onze éditions du festival, notre objectif pour le théâtre et le Sénégal est de faire de Casamance en scène le premier festival de théâtre de l'Ouest africain. Comme on se rend aujourd'hui à Ouagadougou pour célébrer le cinéma, on se rendra à Ziguinchor pour le théâtre, pour y voir des créations mondiales, assister aux meilleures productions africaines et européennes, y faire des stages artistiques et techniques, y rencontrer tout le milieu professionnel. Tous, nous en attendons donc de fortes retombées pour l'art et la culture, mais aussi pour la région naturelle de la Casamance, sans négliger les aspects économiques et touristiques.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural

Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

- La formation de plusieurs jeunes aux techniques du théâtre - La renaissance du théâtre professionnel à Ziguinchor - La circulation de nos artistes dans un réseau de festival de théâtre ouest africain : Casamance en scène au Sénégal, les Récréatrales au Burkina, l'Univers des Mots en Guinée Conakry et les Praticables au Mali. - Plusieurs compagnies du Sénégal, d'Afrique et même d'Europe se produisent au festival Casamance en scène - Création d'emplois pour nos artistes qui arrivent plus ou moins à vivre de leur art.

GOAL 3 - Integrate culture in sustainable development frameworks:

OPTIMISTE PRODUKTIONS / POLE YAKAAR

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Safouane PINDRA, EMAIL: optimist10prod@yahoo.fr, TÉLÉPHONE: +221 77 961 66 09

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Music

Website of the measure/initiative, if available:

http://www.optimisteproduktions.com

Describe the main features of the measure/initiative:

Optimiste Produktions est une structure spécialisée dans les cultures urbaines établie à Rufisque (Sénégal). Elle vise à faire des cultures urbaines un moteur majeur du développement de la culture au Sénégal et sur le continent africain, un secteur important pourvoyeur d'emplois pour la jeunesse dans les métiers des Arts et de la Culture. Elle a pour mission première de soutenir des projets de renforcement de capacités et d'autonomisation, afin de développer et de promouvoir l'ensemble des acteurs des cultures urbaines sénégalais en particulier et africains en général, responsables, engagés et innovateurs. La structure accompagne des actions de diffusion, d'appui à la création et à la production discographique. Optimiste Produktions a, à travers l'organisation de divers évènements et principalement du festival HIP HOP AWARDS, devenu en 2011 festival international des musiques urbaines YAKAAR, acquis une solide expertise dans la culture. En 2012, le groupe inaugure le Pôle YAKAAR (espoir en wolof), dédié à la formation et aux métiers de la musique. Le Pôle accueille plusieurs activités : 1. LA FORMATION II est mis en place 2 types de formations -Une formation longue en régie générale ; - Une formation courte en sonorisation de spectacle, éclairage de spectacle, backliner, régie de spectacle, profession Manager, sérigraphie. 2. LA DIFFUSION MUSICALE La production phonographique et audiovisuelle avec plus de 200 œuvres produites. Un concours YAKAAR Jeunes Talents Rufisque, organisé depuis 2017 pour les jeunes artistes du Département de Rufisque, constitue aussi un bon tremplin pour les bénéficiaires. C'est un dispositif qui a pour but de détecter les jeunes talents et de les accompagner dans leur développement artistique à travers un ensemble de dispositifs (coaching personnalisé, participation à des scènes de prestige, etc.). 3. UN LIEU D'ACCUEIL Un espace de travail est dédié à la recherche et la documentation avec : • une cinquantaine d'ouvrages professionnels ; • un espace de travail pour les porteurs de projet (ordinateurs et connexion internet); • une base de données de contacts (festivals, lieux de diffusion, médias, institutions publiques, etc., carnet d'adresses répertorié de contacts utiles). 4. STUDIO II s'adresse à des artistes, musiciens, groupes amateurs, professionnels, confirmés ou

débutants, quels que soient les styles musicaux pratiqués, qui sont dans une démarche de développement professionnel et qui ont besoin d'un espace de travail pour créer, structurer leur répertoire pour un projet artistique identifié. Depuis le début de l'année 2020, le groupe Optimiste Produktions propose aussi des prestations de services comme : - la location de sonorisation, lumière et scène pour des manifestations ; - une unité de production textile (sérigraphie) pour la production de t-shirts, polos, casquettes, etc. ; - de l'ingénierie culturelle dans le montage et l'accompagnement de projets dans les cultures urbaines au Sénégal.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

- En 20 éditions le festival YAKAAR a attiré plus de 700.000 festivaliers, 1500 artistes, le tout dans plus de 50 lieux différents et 15 villes sénégalaises, plus de 500 acteurs des cultures urbaines du Sénégal et d'Afrique. - Plusieurs projets ont été accompagnés et menés à bien tant au Sénégal qu'en Afrique. - Plus de 400 jeunes ont été formés au sein du Pôle YAKAAR aux métiers de la musique. - La structure s'est positionnée comme un partenaire administratif et technique sérieux dans les cultures urbaines au Sénégal. - Plus de 200 œuvres phonographiques (albums, mixtapes, singles, clips vidéo, etc.) ont été produites.

KEBE CULTURE

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Troupe Pentium Njongue Ensemble Lyrique de Kébémer ARCOTS de Kébémer

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Music

Performing Arts

Publishing

Visual Arts

Describe the main features of the measure/initiative:

« KEBE CULTURE » est un événement culturel qui met en valeur toutes les facettes culturelles du terroir de Kébémer englobant le cayor, le gueth et le mbawor. C'est un carrefour culturel à l'occasion duquel convergent les talents et groupes invités du Ndiambour du Djolof et d'autres régions du Sénégal. Il constitue en fait un plateau , d'excellence pour les arts scéniques, la musique, la danse en même temps qu'il permet aux artistes créateurs et artisans de faire découvrir leur talent. Le forum « KEBE CULTURE » invite les partenaires à soutenir le développement de la culture. Après deux éditions initiées par le comité de développement de la commune en 2006 et 2008, « KEBE CULTURE » a connu une léthargie. En 2011 le festival est relancé avec le soutien du FESFOP, il avait réuni la quasi-totalité des artistes de KEBEMER impulsant une dynamique qui aujourd'hui malgré les difficultés est le seul cadre qui peut répondre aux ambitions des acteurs et assurer la promotion de la diversité culturelle c'est la culture.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

professionnalisation d'acteurs 02 acteurs au moins devenus professionnels et embauchés au niveau de la télé. - des contrats à l'extérieur pour le groupe musique moderne - galerie d'art soutenue par les partenaires - une troupe théâtrale avec des produits de dimension internationale car très prisées au niveau des colonies sénégalaises de l'extérieur - Emergence de nouveaux groupes artistiques (théâtre, danse ...)

GOAL 4 - Promote human rights and fundamental freedoms:

FESTA2H (festival international de Hip hop et de cultures urbaines)

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

AFRICULTURBAN

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Music

Describe the main features of the measure/initiative:

Le Festa2H est le premier festival international de Hip hop et de cultures urbaines en Afrique de l'ouest, cet événement pluridisciplinaire qui réunit chaque année les propositions les plus détachées du mouvement HipHop et de la culture urbaine actuelle est va célébrer sa quatorzième édition. Organisé tous les ans aux mois de juin, ce festival est une plateforme d'action qui permet de comprendre un mouvement culturel qui est articulé autour des langages artistiques les plus variés : la musique (rap, reggae, ragga, Rnb), le cinéma, la peinture (graffiti), la danse (Breakdance et danse debout), la mode (street wear) et le Spoken Word (slam). Cette mouvance est suivie de nos jours par des millions de jeunes dans le monde entier. Dès sa première édition, le festival devient le plus important de sa catégorie en Afrique et de par sa diversité culturelle, le Festa2H permet aux acteurs culturels sénégalais d'échanger avec plus de 20 pays du monde par édition. Son programme riche en échanges propose des ateliers, des concerts, des after Hip Hop, des caravanes graffiti, des projections de films accompagnés de débats et conférences portant sur les politiques culturelles et les cultures urbaines.

Does it specifically target young people?: YES

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

En 14 ans éditions le Festa2H a reçu plus de 1000 artistes locaux et 250 artistes internationaux et un public estimé à plus de 250.000 personnes. Les artistes comme M.O.P (Usa) GRAND CORPS MALADE (France) YOUSSOUPHA (France) DAS EFX (France) ONYX (Usa) MEDINE (France) AKUA NARU (Usa) POCKEMON CREW (France) SNIPER (France) DJ NELSON (France) STRESS (Suisse) CNN199 (Belgique) RAPSUSKLEI (Espagne) WEBSTER (Canada) DJ VINCZ LEE (Suisse) ont honoré le Festa2H de leurs présence . -Promouvoir les expressions artistiques issus du Hip Hop et des cultures urbaines sont promues à une plus grande échelle -Festa2H est devenue la plus grande plateforme de

découverte pour les jeunes artistes émergents issus des grandes banlieues sénégalaise en Afrique de l'Ouest -Festa2H a contribué à la reconnaissance du Hiphop et les cultures urbaines comme mouvement culturel et artistique à part entière. - La création d'un cadre d'expression pour les artistes femmes et de mobilité réduite -La promotion du Hiphop sénégalais à l'étranger avec des projets de collaboration avec d'autres festivals dans le monde -Festa2H est devenu un Haut lieu de la promotion de la liberté d'expression et de création et de la mixité sociale -La Promotion de l'accès à la culture pour Tous -La Promotion de la diversité culturelle avec plus de 15 pays invités par année

MARATHON DE THEATRE FORUM DE ZIGUINCHOR

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Compagnie Théâtrale NOUMEC

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Performing Arts

Visual Arts

Describe the main features of the measure/initiative:

La philosophie du Marathon est de promouvoir le théâtre-forum et les droits humains à travers un festival dont tout individu y a accès, loin des évènements démesurés, couteux en subvention et s'adressant à un public élitaire. Son objectif est de proposer une programmation variée et signifiante, afin de provoquer la curiosité, le partage et une vraie rencontre citoyenne pour permettre aux jeunes et aux différents festivaliers de se transformer en de vrais acteurs pour le développement, et à travers l'outil du théâtre-forum de remettre en cause leurs postures et leur rôle au cœur de la société. La volonté du marathon de théâtre forum est de faire de la Casamance un vrai pole de découverte, d'analyse, de dialogue, de rencontres communautaires et internationales, de réflexion autour des différentes situations d'oppression.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

- Le théâtre-forum est connu de tous, il est adopté et très souvent utilisé dans le cadre des activités de sensibilisation (ONG, services, promoteurs de spectacle etc.) - L'Association EMPIRE DES ENFANTS (enfants en situation difficile) est devenu un creuset de jeunes talents pour le théâtre et la peinture) grâce à l'accompagnement de la Compagnie théâtrale NOUMEC - Les problèmes liés aux droits de l'enfant, aux violences faites aux femmes, à la protection de l'environnement et à la sécurité routière sont beaucoup plus connus grace aux interventions de l'Association.

On the basis of the analysis of the responses provided through the CSO form, present up to ten main priorities of CSOs to implement the Convention over the next four years.:

1. Mettre en œuvre un programme de sensibilisation, d'appui technique et financier au profit des OSC pour une meilleure connaissance et une prise en charge effective de la convention. 2. Mettre l'accent sur la mise en œuvre de projets structurants pour que la culture participe de façon concrète au développement durable à travers leurs actions. 3. Encourager la création d'emplois et l'innovation dans la création au sein des entreprises culturelles et créatives par la

professionnalisation dans les différents domaines de la Culture à travers des programmes de formation adaptés. 4. Faire de l'égalité des genres une réalité dans le milieu de la culture. 5. Veiller à la prise en compte de la culture dans le programme de territorialisation des politiques publiques et à l'application effective des dispositions réglementaires des transferts des compétences aux collectivités territoriales. 6. Encourager un partenariat dynamique et durable entre organisations de la société civile, bailleurs, partenaires techniques et Etat 7. Renforcer, dans la mesure du possible, la participation des organisations de la société civile à la gouvernance des fonds d'appui publics dont elles sont également bénéficiaires. 8. Développer les infrastructures culturelles et Renforcer les parcs matériels existants afin de faciliter l'accès des acteurs à un cadre d'expression convenable. 9. Renforcer le plaidoyer en faveur de cadres appropriés pour la mise en place d'un réseau national des organisations de la société pour la diversité culturelle. 10. Parachever la mise en place d'un observatoire national de la diversité culturelle.

EMERGING TRANSVERSAL ISSUES

Relevant Policies and Measures:

EXPLOITATION DES EXPRESSIONS CULTURELLES DANS LA FORMATION DES OFFICIERS ACTIVES

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

L'ENOA (ECOLE NATIONALE DES OFFICIERS ACTIVES) DE THIES

Cultural domains covered by the policy/measure:

Music

Visual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

Dans le cadre de la formation des futurs officiers de l'armée à l'ENOA, l'école nationale à vocation régionale, académie militaire d'enseignement supérieur reconnu au-delà des frontières du Sénégal, recourt à des expressions artistiques comme le théâtre, la musique et la danse pour inculquer aux éléments en formation les valeurs fondamentales de la civilisation négro-africaine basées sur la solidarité, la bravoure et la loyauté. Toutes les activités pendant la formation d'une durée de trois mois du nouvel élève-officier de l'armée de l'air (Eaa), de l'Ecole d'application d'infanterie (Eai), des bataillons des commandos, des blindés et du Centre d'entrainement tactique bénéficient de cette initiative. Ainsi, outre l'instruction militaire, tactique et technique, la formation militaire générale, l'entrainement physique et sportif et la formation civique, morale et à l'exercice de l'autorité, es élèves officiers bénéficient d'un enseignement académique délivré par des professeurs des Universités de Dakar et de Thiès, complété par une série de conférences de haut niveau animées par des cadres civils et militaires. S'y ajoutent la création de pièces de théâtre d'auteurs réputés, l'exécution de répertoires musicaux ou de chorégraphies du patrimoine culturel magnifiant les valeurs référées.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of

the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

La formation des officiers à l'exploitation des expressions culturelles dans le cadre de l'exercice de leurs métiers s'appuie sur des éléments des savoirs traditionnels de la littérature, principalement du théâtre, de la musique et de la chorégraphie. L'immersion dans les valeurs sociétales et culturelles à travers l'investissement dans la créativité que l'officier est amené à opérer, lui sert de viatique dans l'exercice de ses activités futures, par exemple les valeurs du courage, du respect de la parole donnée, de bravoure, d'attention aux droits de l'homme, aux fins d'instaurer chez les officiers une culture de la prévention, gestion des conflits et résolution des conflits , ainsi que du maintien de la paix . L'Ecole nationale des officiers d'active «conçu au départ pour recevoir des effectifs variant de 25 à 30 élèves officiers d'active, recrute désormais, et cela depuis 2014, des promotions qui évoluent entre 50 à 60 élèves officiers afin de pouvoir répondre aux besoins des Armées en termes de ressources humaines dans le cadre de la montée en puissance. C'est ainsi que l'ENOA a formé 881 officiers originaires du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Congo, Côte d'ivoire, Djibouti, Gabon, Gambie, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, République Centrafricaine, Tchad, Togo et Sénégal.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Les opérations budgétaires de l'armée figurent parmi les informations confidentielles mais l'Ecole prend en charge toutes les dépenses de la formation ainsi que les tenues d'initiation, les tambours, le bracelet des traditions...

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Au-delà de l'évaluation de la formation, périodiquement (trimestre) et en fin d'année, en fonction de l'évolution, de l'environnement et des moyens pédagogiques dans l'enseignement militaire de haut niveau et des ambitions, l'ENOA inscrit la modernisation de l'Ecole au rang des priorités, en se dotant d'équipements et d'infrastructures ultra modernes dignes de grandes académies militaires.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

ENOA

Type of entity:

Public Sector

Académie américaine de West Point

Type of entity:

Public Sector

Collège militaire royal du Canada

Type of entity:

Public Sector

Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre 2016-2026

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre

Website of the policy/measure, if available:

http://www.directiongenre.com

Describe the main features of the policy/measure:

La Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre est un cadre de référence de la politique genre du gouvernement. Elle recense et harmonise les politiques sectorielles visant la création des conditions de réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques publiques par l'instauration d'un environnement, institutionnel socioculturel, juridique et économique favorable à l'égalité de genre au Sénégal ; la prise en compte du genre dans toutes les institutions publiques aussi bien aux niveaux central que décentralisé.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

- Adoption du décret N° 2017-313 du 15 février 2017 instituant un secrétariat général au sein des départements ministériels dont l'article 6 alinéas 4 mentionne la création d'organes et structures de support chargés du genre et de L'équité ayant pour rôle de veiller à l'intégration du genre dans les Politiques et Programmes sectoriels, notamment du secteur de la culture. - Transformations qualitatives de la société suite aux plaidoyers et messages véhiculés auprès des décideurs et populations sur les thématiques aussi variées que les VGB, le dividende démographique, le budget participatif, la lutte contre les mutilations génitales, la santé de la reproduction, le guide budgétaire du genre annexé à la loi de finances à l'usage de tous les départements ministériels.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget de la Direction du genre: Budget 2018 / 127 400 000/ Budget 2019 : 105 863 000/

Budget 2020: 83 441 240

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

UNFPA

Type of entity:

Private Sector

UNESCO

Type of entity:

Public Sector

COOPÉRATION ITALIENNE

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

CHALLENGES AND ACHIEVEMENTS

Describe the main results achieved to implement the Convention (at least one major achievement in one of the four goals):

En élaboration depuis 2016, la Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Culture pour la période 2019-2023 fait explicitement référence à la Convention 2005 de l'UNESCO et inspire les politiques publiques de la culture. Elle intègre le Plan Sénégal Emergent (PSE, 2014-2035). Ainsi est assignée au secteur culturel une contribution à la transformation structurelle de l'économie. A ce propos, on peut mettre en exergue la Mesure, dite « Mise en œuvre de la loi de 2008 : SODAV », Objectif 1, domaine de suivi « Partenariat avec la société civile », qui concerne la Société sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits voisins (SODAV). Pour accompagner son démarrage, l'Etat a décidé d'allouer une subvention initiale de 2 291 325,7 Dollars à la SODAV. La SODAV gère l'ensemble des droits reconnus par la loi 2008-09 du 25 janvier 2008, sur le droit d'auteur et les droits voisins. Elle percoit le droit d'auteur et les droits voisins et assure leur répartition aux ayants droit et représente, sur le territoire sénégalais, les sociétés étrangères par l'effet des contrats de réciprocité. La SODAV a conclu avec les utilisateurs, principalement les médias et les commerces, des contrats de représentation générale les autorisant à utiliser les œuvres de son répertoire, et assure la surveillance, sur l'ensemble du territoire national, de l'utilisation des œuvres confiées par les associés. Les droits perçus sont répartis entre les ayants droit déclarés. A titre d'illustration, la SODAV a collecté en deux ans 2 985 566,6 Dollars US et redistribué 1 515 548,3 Dollars US. Ajoutons à cela, au plan de la Gouvernance de la culture, la création, en 2017, du Fonds de développement des cultures urbaines (FDCU), l'ouverture du Musée des Civilisations noires, en décembre 2018 ; le relèvement de la dotation des différents fonds d'appui : cinéma, livre, arts, cultures urbaines, ainsi que celui du budget de la Biennale de l'Art africain contemporain (DAK'ART), dans le cadre du renforcement des échanges et de la mobilité. L'adoption et l'entrée en vigueur de la loi sur le statut de l'artiste et des professionnels de la culture, permettront de renforcer la garantie des droits fondamentaux des créateurs. La mise en œuvre de la Mutuelle nationale de santé des acteurs culturels (agréée le 24 avril 2018) permettra de renforcer la protection sanitaire des créateurs.

Describe the main challenges encountered to implement the Convention and the main solutions found or envisaged to overcome them:

L'un des défis réside dans la nécessité de disposer d'informations statistiques fiables pour une meilleure connaissance du secteur et de l'impact de la culture sur la politique de développement durable. L'adoption prochaine de la loi sur le statut de l'artiste et des professionnels de la culture devrait contribuer à une plus grande professionnalisation des créateurs, qui évoluent majoritairement dans l'informel, et donc à une maitrise plus importante des informations concernant le secteur. A cet effet, un partenariat a été conclu, en 2011, avec l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) pour la mise à disposition de statistiques culturelles. Une étude sur « Les emplois de la culture, les produits et dépenses en produits culturels des ménages », a été réalisée dans ce cadre et présentée en 2016. Ce partenariat sera davantage formalisé et structuré pour produire des résultats réguliers. Un autre défi est de disposer d'infrastructures d'accès et de diffusion de bonne qualité. La construction de complexes

culturels régionaux, prévue dans le programme pluriannuel des dépenses (DPPD 2019-2021) du ministère de la Culture et de la Communication, devrait renforcer l'action culturelle au niveau local. L'Etat tente également de répondre au défi de la formation des acteurs et de la structuration des filières, par le renforcement et la création de fonds d'appui. L'équité et l'égalité de genre ainsi que l'inclusion culturelle constituent un autre défi pour l'Etat et la société civile, avec les actions suivantes : mise en place d'une cellule genre au sein du Département ; appuis aux projets portés par des associations féminines des filières culturelles ou des personnes victimes de handicap ; intégration des créatrices dans la mise en œuvre des projets culturels (participation à des festivals, des expositions, etc.) ; création de troupes de femmes ; projets culturels privés dirigés par des femmes, etc. L'objectif est de renforcer ces efforts pour davantage d'équité dans toutes les filières de la culture. Après la relance du Grand Prix du Président de la République pour les Arts et les Lettres (décembre 2017), il reste à poursuivre la réforme de cet instrument de promotion et à assurer la régularité des éditions.

Describe the steps planned in the next four years to further implement the Convention and the priority areas identified for future policy action based on the conclusions of the current reporting process:

Pour les années 2019-2023, l'Etat a mis un cadre d'actions articulé autour de trois objectifs stratégiques (OS) : 1. Soutien à l'économie de la culture ; 2. Valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel et promotion de la diversité culturelle ; 3. Renforcement des capacités institutionnelles et des structures de relance de l'action culturelle. A ce propos, sont prévus, pour l'OS1, des appuis à une meilleure structuration des entreprises et industries culturelles et créatives ; la construction et la réhabilitation d'infrastructures culturelles ; l'organisation de manifestations culturelles et la participation à des événements culturels à l'étranger ; pour l'OS2 : une meilleure circulation des artistes et des œuvres, y compris au niveau national ; la professionnalisation des acteurs par la formation ; la sauvegarde du patrimoine ; pour l'OS3 : l'élaboration de statistiques culturelles et le renforcement des capacités des personnels. La construction des complexes culturels régionaux et l'entrée en vigueur de la loi sur le statut de l'artiste et des professionnels de la culture devraient donner une nouvelle impulsion au secteur culturel, visant une plus grande structuration et une meilleure équité territoriale. Les stratégies et plans d'action mis en œuvre pour lutter contre les effets néfastes sociaux et économiques de la pandémie de Covid-19 doivent être considérés comme un acquis à exploiter et réadapter dans le cadre d'un dispositif permanent de gestion des urgences exogènes inattendues de grande ampleur. Enfin, au regard des conséquences négatives de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur culturel, l'Etat a alloué une subvention exceptionnelle de trois milliards (3 000 000 000) de francs CFA soit environ cent cinquante millions (150 000 000) de dollars US, visant à atténuer les effets néfastes et risques majeurs ayant profondément affectés le secteur. En annexe l'arrêté portant et création le fonctionnement du comité de pilotage du fonds covid-19 affecté au secteur des Arts et de la Culture.

ANNEXES

Please upload relevant documents (law, policy, agreement, regulation, strategy, etc.), studies and statistics in PDF format related to the implementation of the 4 goals and the

11 areas of monitoring of the Convention in your country. The documents should have been produced during the reporting period covered by this periodic report. Please provide the title and a description of the main content of the document in English or French.:

Attachment

☑ Entente portant sur l'échange d'artistes et d'ateliers-résidences
 ☑ Convention entre le Ministère du Tourisme et des Transports Aériens et le Ministère de la Culture et de la Communication
 ☑ Rapport installation de l'équipe nationale de rédaction du RPQ 2020
 ☑ Stratégie Sénégal Numérique 2016-2025
 ☑ Convention collective des journalistes et techniciens de la communication sociale du Sénégal
 ☑ Présentation Afrique Créative
 ☑ Mise en oeuvre du décret portant application de la loi n°2008-09 du 25 janvier 2008 sur le droit d'auteur et les droits voisin
 ☑ Plaquette du plan stratégique Kédougou 2030
 ☑ Arrête portant, création et fonction du comité de rédaction du RPQ /Sénégal 2020
 ☑ Arrêté portant et création le fonctionnement du comité de pilotage du fonds covid-19

Cahier des mesures territoriales du RPQ 2020

SUBMISSION

Abdoulaye DIOP

Designated official signing the report:

Title: Mr.

First name: Abdoulaye **Family name:** DIOP

Organization: Ministère de la Culture et de la Communication

Position: Ministre

Date of submission: Electronic Signature:

2020